

Désignation d'un secrétaire de séance

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 37*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Sébastien Jumel, Maire, expose que le Conseil Municipal doit désigner son secrétaire de séance.

Il est proposé au Conseil de procéder à cette nomination par un vote à main levée.

☞ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de procéder par un vote à main levée et nomme M. Mickaël PAJOT, secrétaire de séance.**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal
du 26 mars 2009**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 37*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Sébastien Jumel, Maire, expose que le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 26 mars 2009 a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux le 9 avril dernier.

M. le Maire invite les conseillers municipaux à faire savoir si ce document appelle des observations particulières.

M. Jean BAZIN fait observer que ce compte-rendu comporte une omission, en son point 3.3 relatif au vote de la motion pour une application plus humaine de la convention de la Haye.

Il demande que la proposition formulée par le Groupe « Dieppe Ensemble » relative à l'adhésion de la Ville de Dieppe à l'association « Aidons Zoran et sa maman » soit consignée au compte-rendu.

M. le Maire prend acte de cette demande et indique qu'une mention sera ajoutée à cet effet au compte rendu de la séance du 14 mai 2009.

☞ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu ainsi « complété » de la séance du 26 mars dernier.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Délégation du Conseil Municipal au Maire – article L 2122 -23 du Code
Général des Collectivités Territoriales – porter à connaissance des
décisions prises depuis le 26 mars 2009**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 37*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Conformément aux dispositions de l'article L 2122 - 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Sébastien JUMEL, Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises depuis le 26 mars dernier, en vertu de la délégation qui lui a été consentie par délibérations des 4 avril 2008 et 3 février 2009 :

→ Attribution d'un logement 24 rue A. Legros – Ecole Broglie – Dieppe – Bénéficiaire : Mme Christine BONHOMME, agent municipal – Occupation à titre précaire et révocable – Montant du loyer mensuel : 350 €,

→ Location-entretien d'un bibliocopieur pour le service Etat-Civil – Titulaire : Société OCE France – Durée : 48 mois – Coût : Maintenance : 8,50 € HT (1 000 copies) - Loyer : 929 € HT, trimestriel, terme à échoir,

→ Convention d'occupation à titre précaire et révocable pour la mise à disposition gratuite de locaux dans l'ex CFA Vauban – Bénéficiaire : Association « ESTRAN » - Surface attribuée : 514 m²

→ Attribution à titre précaire et révocable d'un logement – Boulevard de Verdun – Ecole Desceliers – Dieppe – Bénéficiaire : Mme Sylvie SCIPION, Directrice Générale des Services – Montant du loyer mensuel : 690 €,

→ Vérification, maintenance et achats de fournitures de matériel de lutte contre l'incendie dans les établissements municipaux dieppois – Avenant n° 2 portant renouvellement du contrat 06.323 pour une période de 12 mois à dater du 14 septembre 2008– Titulaire : Société SICLI.

→ Formation « Préparation à l'examen professionnel de rédacteur » organisée par le CNFPT, pour 2 agents de la Ville de Dieppe – Durée : 5 jours – Coût : 350 €,

→ Formation « Construire la participation démocratique dans votre commune, votre intercommunalité, votre territoire » dispensée par ADELS, pour 1 agent de la Ville de Dieppe – Durée : 2 jours – Coût : 800 €,

→ Contrat de cession d'un spectacle organisé à la bibliothèque Camille Claudel, le vendredi 10 avril 2009 dans le cadre de la manifestation « Contes à Gogo » – Titulaire : Théâtre de l'Echarde – Coût : 700 € nets (transport inclus),

→ Contrat de cession d'un spectacle de contes destiné au jeune public, organisé à la Médiathèque Jean Renoir le dimanche 5 avril 2009, dans le cadre de la manifestation « Contes à Gogo » - Titulaire : Compagnie APSARA – Coût : 654,80 € nets auxquels s'ajoutent les frais d'hébergement et de repas de l'artiste,

→ Contrat de cession d'un spectacle de contes destiné au jeune public, organisé à la Bibliothèque Jacques Prévert le mercredi 8 avril 2009, dans le cadre de la manifestation « Contes à Gogo » - Titulaire : Association Pavé

Volubile – Coût : 700 € nets auxquels s'ajoutent les frais de transport d'un montant de 52,60 €, les frais d'hébergement et de repas.

→ Contrat de cession de deux spectacles organisés à la Bibliothèque le Drakkar le samedi 4 avril 2009, dans le cadre de la manifestation « Contes à Gogo » - Titulaire : Compagnie des Singes – Coût : 1 500 € nets,

→ Expertise médicale – transport en voiture sanitaire d'un agent de la Ville de Dieppe – Règlement de la prestation – Titulaire : Société des Ambulances Abraham – Coût : 139,48 €,

→ Expertise médicale – transport en voiture sanitaire d'un agent de la Ville de Dieppe – Règlement de la prestation – Titulaire : Société des Ambulances Abraham – Coût : 136,16 €,

→ Mise à disposition gratuite d'un local à la « Maison de la Poésie de Haute Normandie » au 3 à 5 rue de l'Oranger à Dieppe - Durée : à compter de la signature du contrat pour une durée d'un an renouvelable tacitement par période identique,

→ Maintenance des logiciels Géomap – Titulaire : Sarl GEOMAP Infrastructure Solutions - Durée : 21 mois (1^{er} avril 2009 – 31 décembre 2010) avec possibilité d'être renouvelé 3 fois par période de 12 mois chacune – Montant de la redevance annuelle : 2 715 € HT (payable aux termes échus des 9 mois (1^{er} avril 2009 – 31 décembre 2009 puis semestriellement à terme échu),

→ Mise en place d'un système de vidéosurveillance sur le site environnemental de la Ville de Dieppe – Titulaire : Société Alfa Communication – Coût global : 86 559,29 € HT,

→ Restauration de tableaux du château-musée – Lot n°2 : Tableau de Théodore de Broutelles – Coût : - phase 1 : restauration du support, fourniture du châssis et matériel 9 079 € HT (dû à Mme Bureau) – phase 2 : Nettoyage de la couche picturale 4 480 € HT (dû à Mme Doyon-Crimail) – phase 3 : Réintégration de la couche picturale 7 360 € (dû à Mme Doyon-Crimail) – phase 4 : Intervention support sur le lieu de conservation finale 1 440 € HT (dû à Mme Bureau),

→ Opération « La Nuit des Musées », organisée le 16 mai 2009 au Château-Musée de Dieppe - Contrat passé avec l'association « Par le Mot » - Coût : 1 700 € nets auxquels s'ajoutent les frais de déplacement d'un montant de 225 € TTC et les frais d'hébergement pour 2 personnes.

→ Mandat d'étude – Aménagement de l'îlot « Ex-Emulation Dieppoise » - Titulaire : SEMAD - Coût : 8 000 € HT payable en deux termes,

→ Occupation d'un local situé en forêt domaniale d'Arques la Bataille, propriété de l'ONF afin de stocker différents matériels pour le service des Sports – Durée : à compter de la date de la signature du contrat pour une

durée de 6 ans – Cout de la redevance annuelle : 300 € TTC auxquels s'ajoutent des frais de dossiers évalués à 120 € TTC,

→ Propriété communale – Immeuble sis 14 rue Duquesne à Dieppe – Convention d'occupation temporaire suite à un incendie dans le logement des intéressés - Bénéficiaire : M. Mme POIDVIN – Durée : du 6 avril 2009 au 15 mai 2009 – Participation financière mensuelle : 90 €

→ Maintenance du système expert d'aide à la constitution des Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) – Avenant n°3 au marché n° 05.433 acceptant, d'une part, la dissolution sans liquidation de la société Magnus France au profit de la société Berger-Levrault et, d'autre part, portant renouvellement du contrat pour une période de 12 mois à compter du 9 janvier 2009 – Coût annuel : 1 046,04 € HT,

→ Location-entretien d'une imprimante couleur au Cabinet du Maire – Titulaire : Société Ricoh – Durée : 48 mois – Loyer trimestriel : 99 € HT – Maintenance : copie noir et blanc : 0,007 € HT / la page et copie couleur : 0,07 € HT la page,

→ Maintenance d'un système de vidéosurveillance et de contrôle d'accès de l'Hôtel de Ville – Titulaire : Société D.E.S. – Durée : 1 an avec possibilité de renouvellement 4 fois par période de 12 mois par reconduction expresse – Redevance annuelle : 2 190 € HT et 390 € HT pour l'option « maintenance logiciel Bewator Entro »,

→ Acquisition d'équipements de protection individuelle – Titulaire : Société G.F.C. Industries – Durée : 1 an avec possibilité de renouvellement 3 fois par reconduction expresse par période de 12 mois – Montant minimum : 15 000 € HT – Montant maximum : 35 000 € HT,

→ Acquisition de jeux et jouets pour les ludothèques de la Ville de Dieppe – Avenant n° 2 portant renouvellement du marché n° 07.131 pour une seconde période d'1 an à compter du 2 mai 2009– Titulaire : Société BERROUS – Montant global annuel estimé à 13 000 € HT,

→ Acquisition de jeux et jouets pour les ludothèques de la Ville de Dieppe – Avenant n° 2 portant renouvellement du marché n° 07.132, pour une seconde période d'un an à compter du 3 mai 2009– Titulaire : Société Casse-Noisettes – Montant global annuel estimé à 13 000 € HT,

→ Acquisition de jeux et jouets pour les ludothèques de la Ville de Dieppe – Avenant n° 2 portant renouvellement du marché n° 07.133 pour une seconde période d'1 an à compter du 24 mai 2009 – Titulaire : Société Le Démon du Jeu – Montant global annuel estimé à 13 000 € HT,

→ Acquisition de jeux et jouets pour les ludothèques de la Ville de Dieppe – Avenant n° 2 portant renouvellement du marché n° 07.134 pour une seconde période d'1 an à compter du 2 mai 2009– Titulaire : Librairie l'Armitière – Montant global annuel estimé à 13 000 € HT,

→ Contrat de suivi du logiciel de gestion documentaire « micromusée » au château-musée – reconduction du contrat n° 07.243 pour une période d'un an à compter du 1^{er} juillet 2009– Titulaire : Société Mobydoc – Coût : 1 115 € HT (du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010),

→ Contrat de prestation de services – Animation d'un stage « graff » aux Bruyères dans le cadre des « actions inter-quartiers » – Titulaire : M. Matthieu DENEUX – Durée : du lundi 20 avril 2009 au vendredi 24 avril 2009 – Coût : 400 € TTC,

→ Convention d'échange de prestations entre la Ville de Dieppe et la SAS Cart'Com – Mise à disposition par la Ville de Dieppe à la SAS Cart'Com d'espaces au sein de ses équipements municipaux afin d'y installer des présentoirs destinés à la diffusion de documents présentant un caractère culturel, touristique, sportif, caritatif ou institutionnel – En contrepartie la SAS Cart'Com s'engage à fournir à la Ville de Dieppe la production et la diffusion de 30 000 cartes par an – Durée : convention conclue pour 2 ans à compter de sa date de notification, renouvelable 2 fois par période de 24 mois pour une durée globale de 6 ans.

Après avoir entendu les informations complémentaires apportées par M. le Maire sur les décisions relatives, d'une part, au transport effectué par voiture sanitaire dans le cadre de deux expertises médicales et, d'autre part, au marché portant sur la mise en place d'un système de vidéosurveillance sur le site environnemental de la Ville de Dieppe, **le Conseil Municipal prend acte du porter à connaissance.**

☞ **Le Conseil Municipal a pris acte de ce porter à connaissance.**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Motion d'urgence du Conseil Municipal de Dieppe concernant le dispositif Musique à l'École

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 34*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que le programme Musique à l'Ecole, créé en septembre 1999 a été implanté par le SYDEMPAD sur Dieppe et sa région selon un projet national reposant sur trois sites pilotes. Il propose à tous les élèves du territoire concerné, scolarisés du Cours Préparatoire au CM2, une éducation musicale fondée sur le chant choral par groupes de 2 classes, la culture et la création musicale.

Lors du projet initial, 150 classes étaient intéressées sur les communes de Dieppe, Arques-la-Bataille, Rouxmesnil-Bouteilles, Saint-Aubin-sur-Scie, Tourville-sur-Arques et Belleville-sur-Mer, le SIADE d'Envermeu, le Syndicat Intercommunal du collège de la région d'Auffay.

Aujourd'hui, sur 88 communes, 4 940 élèves dans 216 classes, reçoivent une éducation musicale deux fois par semaine sur la totalité de leur scolarité en primaire. Cela représente 189 h 30 d'interventions, dont 71 h pour Dieppe réparties sur 11 écoles élémentaires.

Le dispositif Musique à l'Ecole permet ainsi une véritable démocratisation des enseignements artistiques car il irrigue un territoire urbain qui intègre toutes les zones d'éducation prioritaires et un secteur rural où l'insuffisance des structures culturelles due à la multiplicité des petits bourgs, l'éloignement de la ville-centre, la problématique des transports empêchent tout accès régulier aux pratiques culturelles.

L'envergure de ce plan est remarquable car il a toujours bénéficié jusqu'à ce jour d'un soutien actif et sans faille de tous les partenaires concernés, du SYDEMPAD sous l'impulsion de la Ville de Dieppe, de l'Etat par l'action conjuguée de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de l'Education Nationale.

Actuellement ce soutien est remis en cause par l'Etat qui annonce clairement son désengagement financier.

Par ailleurs, l'Education Nationale s'inquiète des conditions d'application des nouveaux programmes et évoque la possibilité d'une réduction du temps hebdomadaire consacré à ce dispositif.

Outre les risques de perte d'emplois que cette décision de l'Etat peut entraîner, le travail de maillage territorial et de démocratisation accompli depuis 10 ans perdrait son sens profond.

Pour 2009, sur un budget global de 330 242 Euros consacré par le SYDEMPAD à ce dispositif, la participation habituelle de l'Etat à hauteur de 110 000 Euros a été réduite à 90 000 Euros suivant une logique d'un plan pluriannuel de baisse de 20 000 Euros par an pour atteindre le néant en 2014.

Pour Dieppe, ce désengagement conduirait le budget communal à abonder celui du SYDEMPAD pour ce dispositif, de 82 518 Euros à

90 011 Euros en 2009, à 97 505 Euros en 2010 et ainsi de suite jusqu'à une participation de 123 731 Euros en 2015. C'est purement inacceptable.

Considérant qu'il est essentiel de préserver ce dispositif dont les effets sont particulièrement bénéfiques pour les enfants, notamment dans le domaine de leur rapport à l'école, de leur comportement et de leur éveil à la culture.

Considérant qu'il ne saurait être question une fois de plus pour la Ville de Dieppe ou pour les autres collectivités locales de compenser sur leur propre budget le poids du désengagement de l'Etat.

Considérant les risques que feraient courir sur la nature même ou sur l'efficacité de ce dispositif, un désengagement affirmé de l'Etat.

Le Conseil Municipal de Dieppe demande à l'Etat de reconduire sa participation financière de 110 000 Euros dès 2009 et ainsi de réaffirmer son intérêt et son soutien au dispositif Musique à l'Ecole.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, la motion présentée par :

☞ **32 voix « Pour » (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus Verts, M. Jean-Claude CHAUVIERE, Conseiller indépendant),**

☞ **2 « abstentions » (Le groupe Union Centriste de Dieppe),**

☞ **Le groupe « Dieppe Ensemble » ne participe pas au vote.**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire – Mise en œuvre de l'article L 2122 22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Modification de la délibération du 4 avril 2008 – Proposition d'extension de la délégation consentie en matière de Marchés Publics

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose qu'en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal - par délibération du 04 avril 2008 - a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions.

Ainsi, en vertu de cette délibération, le Maire a reçu délégation notamment : « pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget. »

Le seuil tel que visé lors de la mise en oeuvre de cette délégation était celui fixé par le décret n°2008-171 du 22 février 2008, soit 206 000 € HT (*seuil plafond en vigueur à ce moment*).

La loi n°2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés, en son article 10, modifie de manière importante la rédaction de l'article L 2122-22-4° puisqu'elle supprime toute référence à un quelconque seuil tant pour les marchés que pour leurs avenants.

La délégation susceptible d'être consentie par un Conseil Municipal en matière de marchés publics peut donc désormais être accordée pour tous marchés et avenants, quel que soit leur montant.

Ainsi, pour les marchés dont le montant est supérieur aux seuils définis par décret (actuellement 206 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services et 5 150 000 € HT pour les marchés de travaux), la Commission d'Appel d'Offres continue à choisir l'offre la mieux disante et à attribuer le marché.

De même, tout projet d'avenant à un marché de travaux, de fournitures ou de services, conclu à l'issue d'une procédure formalisée, entraînant une augmentation d'un montant global supérieur à 5%, reste soumis, pour avis, à la commission d'appel d'offres.

En revanche, la délibération du Conseil Municipal n'est plus obligatoire pour autoriser la signature du marché ou de l'avenant ; la délégation susceptible d'être consentie par le Conseil peut désormais concerner tout marché quel que soit son montant et ses avenants, quelle que soit leur incidence financière.

Bien évidemment, le Conseil Municipal peut toujours fixer, comme il l'entend, des limites particulières à la délégation qu'il donne.

Afin de permettre une plus grande souplesse en termes de déroulement de procédure dans la mesure où l'on supprime la contrainte liée au calendrier des séances du Conseil Municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de porter la limite de la délégation consentie à Monsieur le Maire en matière de marchés publics et d'accords cadres à 1 000 000 € HT contre 206 000 € HT jusqu'à présent,

- d'autoriser par conséquent Monsieur le Maire, pendant la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

- de modifier en conséquence la délibération numéro 17 en date du 04 avril 2008 relative aux attributions consenties au Maire par délégation du Conseil Municipal et d'y substituer la nouvelle rédaction figurant au paragraphe ci-dessus,

- de confirmer que, conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du CGCT, les décisions prises en application de la présente délibération pourront être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article L 2122-18 de ce même code,

- de préciser que la présente délégation d'attributions à M. le Maire pourra, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire (article L 2122-17 du CGCT) être exercée par le suppléant.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Désignation du « correspondant défense » de la commune

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 32*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que créée par la circulaire du 26 octobre 2001, la fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.

Chaque commune de France est ainsi appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil Municipal.

Ce correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans la commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations armées-Nation. Il relaie les informations relatives aux questions de défense auprès du conseil municipal et des habitants de la commune en les orientant, le cas échéant, vers les relais professionnels pouvant renseigner sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire.

La mission du correspondant défense s'organise autour des trois axes suivants :

- La politique de défense,
- Le parcours citoyen
- La mémoire et le patrimoine

Le Conseil Municipal est invité à désigner ce correspondant défense.

Candidat : M. Christian CUVILLIEZ

☞ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, de procéder à cette désignation par un vote à main levée.**

M. Christian CUVILLIEZ est désigné par :

☞ **32 voix « Pour » (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus Verts, « M. Jean-Claude CHAUVIERE, Conseiller indépendant »),**

☞ **Le groupe « Dieppe Ensemble » et « le groupe Union Centriste de Dieppe » ne participent pas au vote.**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Election d'un nouveau délégué communautaire titulaire en
remplacement de Mme Béatrice Delandre**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 31*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que le 4 avril 2008, le Conseil Municipal - à la suite de son renouvellement intégral - élisait les 20 délégués titulaires et les 19 délégués suppléants pour représenter la Ville de Dieppe au conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise « Dieppe Maritime ».

Lors de cette séance, Mme Béatrice Delandre a été élue déléguée titulaire.

Pour une question de disponibilité, Mme Delandre souhaite aujourd'hui quitter son poste de délégué titulaire pour un poste de délégué suppléant.

Vu :

- L'article L5211.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les statuts de la Communauté d'Agglomération « Dieppe Maritime » et plus particulièrement l'article 6.

Le Conseil Municipal est invité à élire un nouveau délégué titulaire en remplacement de Mme Béatrice Delandre.

Le groupe « Dieppe Ensemble », le groupe « Union Centriste de Dieppe » ainsi que « M. Jean-Claude CHAUVIERE, Conseiller indépendant » ne participent pas à cette élection.

Est élue avec 31 voix Mme Marie-Catherine GAILLARD.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Mise en place d'un chargé de mission à la Base Aérienne 105 –
Convention Ville de Dieppe / Base Aérienne 105 sise à Evreux portant
définition du rôle du chargé de mission**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que l'entretien de l'esprit de défense, le renforcement du lien entre la Nation et les forces armées sont des objectifs essentiels pour optimiser l'intégration des bases aériennes dans leur environnement local.

Prenant acte de l'existence désormais institutionnalisée du réseau des « correspondants défense », l'armée de l'air souhaite développer et entretenir son environnement territorial, et en étroite relation avec les autorités civiles concernées, un réseau de chargés de mission de ses bases aériennes.

En 2001, la Ville de Dieppe avait accepté la mise en place d'un « correspondant air » en la personne de l'Adjudant Chef (H) Marcel Diologent.

Jugeant cette expérience fructueuse, le Commandant de la Base Aérienne 105 propose que l'Adjudant Chef Honoraire Marcel Diologent devienne désormais le chargé de mission de la base aérienne et le collaborateur privilégié du « correspondant défense » de la Ville de Dieppe.

A ce titre, ce chargé de mission assurera un lien régulier et actif avec le « correspondant défense ». Il pourra, à la demande du « correspondant défense » et sur décision du Conseil Municipal, lui servir d'assistant.

Il est précisé que la mission particulière de chaque chargé de mission et les limites de son champ d'action sont fixées formellement par le Commandant de base dans une « lettre de mission » dont le contenu est régulièrement actualisé.

Considérant le projet de convention établi portant définition du rôle du chargé de mission de la Base Aérienne 105 auprès de la Mairie de Dieppe,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise en place du chargé de mission de la Base Aérienne 105 auprès de la Mairie de Dieppe,
- d'autoriser la signature à intervenir à cet effet entre la Ville de Dieppe et la base aérienne d'Evreux

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Bar Restaurant du Centre Culturel Jean Renoir – Modification du cahier des charges – Article 25

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Sabine AUDIGOU, Conseillère municipale déléguée, expose que le Conseil Municipal était amené à délibérer le 26 mars dernier pour approuver le cahier des charges servant de base à la consultation pour la désignation d'un nouvel exploitant.

Par courrier en date du 24 mars 2009, la ville a été informée de la mise en liquidation judiciaire du restaurant du Centre Jean Renoir, la convention arrivant normalement à échéance au 30 juin 2009.

Un état des lieux du matériel de cuisine a pu être établi en avril 2009, faisant apparaître de nombreuses déficiences dans le fonctionnement de la majorité des appareils, en lien avec un défaut d'entretien.

Du fait de la mise en liquidation judiciaire, la ville ne peut escompter obtenir de l'ancien exploitant une remise en état des matériels.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier l'article 25 du cahier des charges comme suit, afin de prendre en compte l'importance des investissements qui incomberont au futur exploitant :

Rédaction d'origine

Article 25 - Reprise des installations et matériels

A – A l'échéance de la convention comme en cas de résiliation anticipée les locaux sont récupérés de plein droit par la Ville. L'ensemble des installations et aménagements réalisés, des matériels et mobiliers revient également de plein droit et sans indemnisation à la Ville, y compris les éléments de matériels et de mobiliers non inscrits à l'inventaire mais acquis ou amenés en remplacement par le titulaire en cours d'exploitation, même si ceux-ci ont apporté un supplément de modernité, de technicité de qualité, de confort, etc....

B – Toutefois, et par dérogation à l'article 24-D ci dessus, en cas de retrait de l'autorisation au motif de l'ordre public (hors cas de faute du titulaire), de la gestion du domaine public ou de l'intérêt du service public, une indemnisation à la valeur non amortie, sur la base d'une durée d'amortissement de neuf ans, peut être accordée pour les installations immobilières effectuées dans les lieux par le titulaire.

C – Les objets à caractère mobilier apportés ou acquis par le titulaire (mobiliers de salle, petits ustensiles de cuisine, vaisselle, linge, etc....) restent sa propriété.

Proposition de nouvelle rédaction

A – A l'échéance de la convention comme en cas de résiliation anticipée les locaux sont récupérés de plein droit par la Ville. L'ensemble des

installations et aménagements réalisés, revient également de plein droit et sans indemnisation à la Ville.

B – Toutefois, et par dérogation à l'article 24-D ci dessus, en cas de retrait de l'autorisation au motif de l'ordre public (hors cas de faute du titulaire), de la gestion du domaine public ou de l'intérêt du service public, une indemnisation à la valeur non amortie, sur la base d'une durée d'amortissement de neuf ans, peut être accordée pour les installations immobilières effectuées dans les lieux par le titulaire.

C – Les éléments de matériels et de mobiliers apportés ou acquis par le titulaire (matériel de cuisine, mobiliers de salle, petits ustensiles de cuisine, vaisselle, linge, etc...) restent sa propriété.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Compte administratif 2008 – budget principal – budget du
stationnement – budget des journaux municipaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 38*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que :

Le dossier remis aux Conseillers Municipaux comprend :

- le Compte Administratif du Budget Principal
- le Compte Administratif du Budget du Stationnement
- le Compte Administratif du Budget des Journaux Municipaux
- un état de la Dette – annexe 1
- un état des emprunts garantis – annexe 2
- un état des variations des immobilisations – annexe 3
- un état statistique et financier – annexe 4
- le rapport des Services Financiers

1) Budget Principal

Le résultat cumulé de l'exercice 2008 est de 2 956 287,79 €. Il provient d'un excédent de 4 250 833,46 € en fonctionnement et d'un besoin de financement en investissement de 1 294 545,67 €.

Ce résultat ainsi que les restes à réaliser en dépenses et recettes ont été repris au budget primitif 2009. Il sert en priorité à couvrir le déficit d'épargne nette du BP 2009 en investissement.

En section d'investissement, le total des mandats émis au cours de l'année est de 19 990 103,67 € soit 560 € par habitant (744 € en 2007) la moyenne de la strate en 2007 est de 535 € par habitant.

Le total des recettes est de 17 719 320,08 € soit 496 € par habitant (873 € en 2007) la moyenne de la strate en 2007 est de 539 € par habitant.

En section de fonctionnement, les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2008 s'élèvent à 53 536 564,69 €, soit 1 500 € par habitant (1 537 € en 2007) la moyenne de la strate en 2007 étant de 1 211 € par habitant.

Le total des produits est de 55 111 456,57 € soit 1 544 € par habitant (1 606 € en 2007) la moyenne de la strate étant de 1 312 € en 2007.

L'écart entre les dépenses de gestion (hors travaux en régie) et les recettes de gestion après financement de l'annuité fait apparaître une épargne nette négative (- 384 539 €), il manque donc 384 539 € pour couvrir le remboursement de la dette en 2008.

Le fonctionnement :

En dépenses :

- Les charges à caractère général (fournitures, prestations de services, etc.) représentent 23 % des dépenses réelles de fonctionnement comme en 2007.

- Les charges de personnel représentent 52,61 % du total des charges et sont en hausse de 2,70 % par rapport à 2007.
- Les autres charges (participations, subventions...) représentent 21,04 % du total des dépenses.

En recettes :

- Le poste impôts et taxes qui représente 54,23 % du total des recettes réelles de fonctionnement est en hausse de 0,46 % par rapport à 2007.
- Les dotations de l'Etat et les participations représentent 35,41 % du total des recettes et baissent de 2,58 % par rapport à 2007.

Les rattachements des charges et des produits en fonctionnement, c'est à dire les dépenses engagées pour lesquelles le service a été fait, et les recettes dont le fait générateur du titre est intervenu pendant l'exercice représentent :

- Pour ce qui concerne les charges rattachées	1 970 956,22 €
- Pour les produits	3 035 095,99 €

L'investissement :

Le montant des dépenses brutes (hors remboursement du capital, y compris les travaux en régie) s'élève à : 11 581 387 €.

Ces dépenses sont financées par :

- l'emprunt à hauteur de	30 %
- les subventions, dotations FCTVA.....	55 %
- les cessions	3 %
- Autofinancement	12 %

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 3 672 567,65 € et à 4 160 937 € en recettes.

L'annuité de la dette hors remboursement anticipé du capital représente 12,08 % des recettes réelles de fonctionnement. En 2007 ce ratio était de 11,80 %.

L'encours de la dette au 31 décembre 2008 représente 1 300 € par habitant (1 382 € en 2007) la moyenne de la strate en 2007 est de 1 060 €.

2) Budget du Stationnement

Le résultat cumulé de l'exercice 2008 est de 29 347,64 €. Il provient d'un excédent de la section de fonctionnement de 24 011,92 € et d'un excédent de la section d'investissement de 5 335,72 €.

Le montant des dépenses réalisées en fonctionnement est de 1 670 694,22 € et de 1 694 706,14 € pour les recettes.

3) Budget Journaux municipaux

Le résultat excédentaire de fonctionnement est de 3 587,07 €.

Au cours de l'exercice 2008, le montant des dépenses réalisées est de 140 748,39 € et le montant réalisé en recettes est de 144 335,46 €.

Considérant :

- les documents budgétaires produits,
- la réunion de la commission n°1 qui s'est tenue le lundi 4 mai dernier,

Le Conseil Municipal est invité à adopter le compte administratif de l'exercice 2008 du Budget Principal – du budget annexe du stationnement et du budget annexe des journaux municipaux.

☞ Après en avoir délibéré, sous la présidence de M. Christian CUVILLIEZ, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **adopte les comptes administratifs de l'exercice 2008 – budget principal – budget annexe du stationnement, budget annexe des journaux municipaux et des annexes.**

M. le Maire ne participe pas au vote.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Compte de gestion 2008 – Budget principal – Budget de stationnement –
Budget des journaux municipaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose qu'il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du Budget Principal, du Budget du Stationnement et du Budget des Journaux Municipaux, établis par Monsieur le Trésorier Principal Municipal dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif de ce même exercice.

Il est à noter que le résultat constaté dans le Compte Administratif de la collectivité – Budget Principal - diffère de 20 000 € par rapport au compte de gestion de la trésorerie.

Cette différence provient d'un rattachement effectué sur le compte « provision » en dépense du budget de la collectivité – Budget Principal.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, le compte de gestion du Budget Principal, du Budget du Stationnement et du Budget des Journaux Municipaux.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Affectation du résultat de l'exercice 2008
Budget principal**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que l'excédent cumulé de la section de fonctionnement est de 4 250 833,46 € montant identique au compte de gestion du Trésorier Municipal.

Conformément à l'article L 2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction M14, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté prioritairement au résultat déficitaire de la section d'investissement.

Considérant la réunion de la commission n°1 qui s'est tenue le lundi 4 mai 2009,

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat comme suit :

En recette d'investissement :

Compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 1 294 545, 67 € - montant nécessaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Compte administratif 2008
Régie du parc de stationnement de la plage

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 38

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que le compte administratif 2008 du Parc de stationnement de la Plage – Parking du centre Balnéaire - s'établit comme suit :

Section d'investissement

- Dépenses réalisées	686 759,43 €
- Recettes réalisées	828 521,71 €
Excédent	141 762,28 €

Section de fonctionnement

- Dépenses réalisées	373 404,26 €
- Recettes réalisées	723 488,69 €
Excédent	350 084,43 €

Considérant :

- L'avis favorable émis par le Conseil d'Exploitation de la régie du parc de stationnement de la Plage,

- La réunion de la commission n°1 qui s'est tenue le lundi 4 mai dernier,

Le Conseil Municipal est invité à adopter le compte administratif de l'exercice 2008 du parc de stationnement de la Plage – parking du centre balnéaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, le compte administratif de l'exercice 2008 du parc de stationnement de la Plage – parking du centre balnéaire, par :

☞ **32 voix « pour » (groupe des Elus communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus verts, groupe Union Centriste de Dieppe),**

☞ **5 voix « contre » (groupe Dieppe Ensemble),**

☞ **1 « abstention » M. Jean-Claude CHAUVIERE, Conseiller indépendant.**

M. le Maire ne prend pas part au vote.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Compte de gestion 2008 – régie du parc de stationnement de la plage

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose qu'il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2008 de la Régie du Parc de Stationnement de la Plage – Parking du Centre Balnéaire établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de ce même exercice.

Ce compte de gestion a été préalablement soumis au Conseil d'Exploitation de la régie et présenté à la commission n°1 lors de sa réunion du lundi 4 mai 2009.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, le compte de gestion 2008 de la Régie du Parc de Stationnement de la Plage – Parking du Centre Balnéaire.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Compte administratif 2008
Régie de la salle des congrès**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 38*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose qu'il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2008 de la régie de la Salle des Congrès lequel, a été préalablement approuvé le 08 avril 2009 par le Conseil d'Exploitation et présenté à la commission n°1 lors de sa séance du lundi 4 mai 2009.

Le présent compte administratif s'établit comme suit :

Section d'investissement

- Dépenses réalisées	0,00 €
- Recettes réalisées	0,00 €
Excédent	0,00 €

Section de fonctionnement

- Dépenses réalisées	37 876,95 €
- Recettes réalisées	96 565,84 €
Excédent	58 688,89 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, le compte administratif de l'exercice 2008 de la régie de la Salle des Congrès, par :

☞ **32 voix « pour » (groupe des Elus communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus verts, groupe Union Centriste de Dieppe),**

☞ **5 voix « contre » (groupe Dieppe Ensemble),**

☞ **1 « abstention » M. Jean-Claude CHAUVIERE, Conseiller indépendant.**

M. le Maire ne prend pas part au vote.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Compte de gestion 2008
Régie de la salle des congrès**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose qu'il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2008 de la Régie de la Salle des Congrès établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de ce même exercice.

Le compte de gestion a été préalablement approuvé par le conseil d'exploitation en date du 08 avril 2009 et présenté à la commission n°1 qui s'est tenue le lundi 4 mai 2009.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, le compte de gestion 2008 de la Régie de la salle des congrès.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Compte administratif 2008
Régie du centre d'hébergement « Les Roches »

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 38

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose qu'il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2008 du domaine « Les Roches » lequel, a été préalablement approuvé par le conseil d'exploitation lors de sa séance du 07 avril 2009 et présenté à la commission n°1 qui s'est tenue le 4 mai dernier.

Le présent compte administratif s'établit comme suit :

Section d'investissement

- Dépenses réalisées	544,00 €
- Recettes réalisées	12 751,40 €
Excédent	12 207,40 €

Section de fonctionnement

- Dépenses réalisées	268 971,00 €
- Recettes réalisées	278 310,14 €
Excédent	9 339,14 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, le compte administratif 2008 de la régie du centre d'hébergement « Les Roches ».

M. le Maire ne prend pas part au vote.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Compte de gestion 2008
Régie du centre d'hébergement « Les Roches »

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose qu'il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2008 du domaine « Les Roches » établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de ce même exercice.

Le compte de gestion a été préalablement approuvé par le conseil d'exploitation lors de sa séance du 07 avril 2009 et présenté à la commission n°1 lors de sa séance du 4 mai dernier.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, le compte de gestion 2008 de la régie du centre d'hébergement du domaine « Les Roches ».

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Cercle de la Voile de Dieppe
Attribution d'une subvention exceptionnelle

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Thierry LEVASSEUR, Adjoint au Maire, expose que Monsieur BARRET, Président du Cercle de la Voile de Dieppe (CVD) dont le siège social est sis quai du carénage à Dieppe, a saisi la Ville de Dieppe d'une demande de subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation de son activité « Voile scolaire 2009 dans le bassin de Paris ».

Monsieur BARRET estime la demande de subvention à 19 840 € environ pour la réalisation des prestations à destination des classes de CM2 des écoles de Dieppe pour les deux périodes suivantes :

- du 6 avril au 2 juillet :..... 9 840 €
- du 21 septembre au 23 novembre : 10 000 €

La première période permet de faire participer 6 classes de CM2 et la seconde période, 5 classes. Le projet prévoit l'organisation de 8 séances par classe et le coût est estimé à environ 10 € la séance par élève.

Considérant :

- Que ce projet est destiné aux élèves des écoles primaires de Neuville et de Dieppe,
- Que trois écoles concernées sont classées en Zone d'Education Prioritaire, (ZEP)
- Que les trois moniteurs diplômés d'Etat du Cercle de la Voile de Dieppe ont demandé leur agrément auprès de l'Inspection Académique de l'Education Nationale, permettant ainsi de pouvoir encadrer les écoles primaires selon la réglementation en vigueur,
- la volonté du CVD d'accroître la fréquentation des enfants et des jeunes permettant ainsi de développer des activités nautiques auprès du jeune public,

Vu l'avis du Bureau Municipal et de la Commission Finances réunis respectivement les 23 avril et 4 mai 2009,

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une aide financière de la Ville de Dieppe pour ce projet en faveur des écoles primaires à hauteur de 9 000 €.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Les Piranhas – Attribution d’une subvention

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Thierry LEVASSEUR, Adjoint au Maire, expose que Monsieur Stéphane CHARRETON, Président des Piranhas dont le siège social est situé 14, rue Notre Dame – Maison des Associations à Dieppe, a saisi la Ville d'une demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation du 2ème Aquathlon de Dieppe.

L'organisation de cette manifestation nécessite l'aide de plus de trente bénévoles ainsi que la participation des deux salariés du Club. Le budget de cette épreuve est estimé à 5 800 €.

En contrepartie de l'aide apportée par la Ville de Dieppe, l'association s'engage à insérer le logo de la Ville sur l'ensemble des documents de communication.

Considérant :

- Que cette épreuve est le support du Championnat de Normandie d'Aquathlon, sélectif pour le championnat de France d'Aquathlon,
- Que cette manifestation fait également partie d'un challenge enfant sur trois épreuves,
- Que l'épreuve de natation se déroule à la piscine des Bains et la course à pied sur le front de mer,
- Que pour sa première édition, l'année dernière, l'épreuve a remporté un vif succès, attirant de nombreux spectateurs et participants,

Vu l'avis émis par le Bureau Municipal et la Commission Finances réunis respectivement les 23 avril et 4 mai 2009,

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une aide financière de la Ville d'un montant de 800 € pour l'organisation de cette épreuve qui se déroule à Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Le Stade Dieppois – Attribution d’une subvention

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Thierry LEVASSEUR, Adjoint au Maire, expose que Monsieur Philippe L'ORPHELIN, Président du Stade Dieppois dont le siège social est situé rue Notre Dame – Maison des Associations à Dieppe a saisi la Ville d'une demande de subvention exceptionnelle afin de permettre aux athlètes sélectionnés de son Club d'assister aux compétitions nationales et internationales.

La participation à ces compétitions implique des déplacements coûteux que le Club d'athlétisme ne peut supporter seul.

Considérant :

- Le programme chargé de la saison 2009,
- Que les différents championnats se déroulent en 2009 à Orléans, Eaubonne, Lingsheim, Remiremont et Lathi (Finlande),
- Que les déplacements à ces championnats pour un seul athlète sont estimés à 2 500 €,

Vu l'avis du Bureau Municipal et de la Commission réunis respectivement les 23 avril et 4 mai 2009,

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une aide financière de la Ville d'un montant de 500 € pour aider le club financièrement dans ses déplacements.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Association « Arlequin » – Attribution d'une subvention

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Thierry LEVASSEUR, Adjoint au Maire, expose que Monsieur Jean DUPREZ, Président de l'association ARLEQUIN dont le siège social est situé 16, route du Vallon – HLM Pluviose 2072 – Le Val Druel à Dieppe, a saisi la Ville d'une demande de subvention exceptionnelle afin d'organiser le festival de l'association les 13 et 14 juin prochain.

Considérant :

- que le festival prend de l'importance,
- qu'il attire de nombreux groupes de majorettes,
- que le budget prévisionnel de l'association « Arlequin », basé sur les années précédentes prévoit :
 - des dépenses à hauteur de 2 225 € (publicité, réception des groupes et dépenses de la journée du 14 juin – jour du concours)
 - et des recettes à hauteur de 1 050 € (entrées, buvette, enveloppes et loterie).

Vu l'avis émis par le Bureau Municipal et la Commission Finances réunis respectivement les 23 avril et 4 mai 2009,

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une aide financière de la Ville d'un montant de 1 175 € pour aider financièrement l'association dans l'organisation de son festival.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Sodineuf Habitat Normand – Construction de 29 logements locatifs collectifs 1 rue du 74^{ème} Régiment d’Infanterie à Janval – demande de garantie d’emprunt à hauteur de 100 % et non 50 % - Modification de la délibération en date du 5 novembre 2008

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Véra (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Véra (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Véra à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que la Société Sodineuf Habitat Normand a décidé de construire 29 logements locatifs collectifs 1, Rue du 74^{ème} Régiment d'Infanterie à Dieppe Janval répartis en 9 logements PLUS, 8 logements PLS et 12 logements PLUS CD.

Par délibération numéro 11 en date du 5 novembre 2008, le Conseil Municipal a accordé la garantie de la Ville de Dieppe à Sodineuf Habitat Normand pour le remboursement de la somme de 369 000 €, représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 738 000 € destiné à financer la construction des 8 logements locatifs collectifs PLS.

Par courrier en date du 11 mars 2009, la société Sodineuf Habitat Normand sollicite de nouveau la garantie de la Ville de Dieppe à hauteur de 100 % et non plus 50 % pour cet emprunt ; le Département ne garantissant pas les logements PLS.

Considérant l'avis émis par la commission n°1 réunie le 4 mai dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

VU l'article R 221 – 19 du Code monétaire et financier,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 2298 du Code Civil,

Article 1 : La Ville de Dieppe accorde sa garantie à Sodineuf Habitat Normand pour le remboursement de la somme de 738 000 €, représentant 100 % d'un emprunt d'un montant de 738 000 € que Sodineuf Habitat Normand se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la construction de 8 logements locatifs collectifs PLS à Dieppe – Ancienne Ecole Boudier – 1 rue du 74^{ème} Régiment d'Infanterie.

Article 2 : Les caractéristiques du Prêt PLS consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

↳ Montant	738 000 €
↳ Echéance.....	annuelle
↳ Différé d'amortissement.....	aucun
↳ Durée totale du prêt.....	30 ans
↳ Taux d'intérêt actuariel annuel.....	5,13 %
↳ Taux annuel de progressivité.....	0,00 %
↳ Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A.	

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations, et Sodineuf Habitat Normand et à signer la convention de garantie avec cet organisme définissant exclusivement les rapports entre la Ville de Dieppe et l'emprunteur, Sodineuf Habitat Normand, pendant toute la durée du remboursement du prêt.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Sodineuf Habitat Normand – Programme de construction de 29
logements locatifs collectifs 1 rue du 74^{ème} Régiment d’Infanterie à
Janval – 9 logements Plus – Demande de garantie d’emprunt**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que la Société Sodineuf Habitat Normand a décidé de construire 29 logements locatifs collectifs 1, Rue du 74^{ème} Régiment d'Infanterie à Dieppe Janval répartis en 9 logements PLUS, 8 logements PLS et 12 logements PLUS CD.

Par courrier en date du 10 mars 2009, la société Sodineuf Habitat Normand sollicite la garantie à 50 % de la Ville de Dieppe pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 1 025 000 € destiné à financer la construction des 9 logements locatifs collectifs PLUS.

Considérant l'avis émis par la commission n°1 réunie le 4 mai dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

VU l'article R 221 – 19 du Code monétaire et financier,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 2298 du Code Civil,

Article 1 : La Ville de Dieppe accorde sa garantie à Sodineuf Habitat Normand pour le remboursement de la somme de 512 500 €, représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 1 025 000 € que Sodineuf Habitat Normand se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la construction de 9 logements locatifs collectifs PLUS à Dieppe – Ancienne Ecole Boudier – 1 rue du 74^{ème} Régiment d'Infanterie.

Article 2 : Les caractéristiques du Prêt PLUS consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

↳ Montant	1 025 000 €
↳ Echéance.....	annuelle
↳ Différé d'amortissement.....	aucun
↳ Durée totale du prêt.....	40 ans
↳ Taux d'intérêt actuariel annuel.....	3,10 %
↳ Taux annuel de progressivité.....	0,00 %
↳ Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A.	

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations, et Sodineuf Habitat Normand et à signer la convention de garantie avec cet organisme définissant exclusivement les rapports entre la Ville de Dieppe et l'emprunteur, Sodineuf Habitat Normand, pendant toute la durée du remboursement du prêt.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dieppoise –
Renouvellement de la garantie d'emprunt – concession d'aménagement
du lotissement du Golf**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 38*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 28 juin 2007, la Ville de Dieppe accordait à la Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dieppoise (SEMAD) sa garantie partielle représentant 80 % d'un emprunt de 631 000 € contracté auprès de Dexia Crédit Local, pour financer l'opération de la concession du lotissement du Golf.

La SEMAD, après un remboursement partiel de 300 000 €, a sollicité Dexia Crédit Local afin que l'échéance finale du prêt d'un montant de 331 000 €, prévue initialement au 1^{er} mai 2009, soit reportée au 01/06/2011.

Il convient donc que la Ville de Dieppe renouvelle sa garantie partielle à hauteur de 80 % pour le remboursement de cet emprunt contracté par la Semad.

Considérant l'avis émis par la commission n°1 réunie le 4 mai dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : La Ville de Dieppe accorde sa garantie à la SEMAD pour le remboursement de la somme de 264 800 € représentant 80 % d'un emprunt d'un montant de 331 000 € que cet organisme contracte auprès de Dexia Crédit Local.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt consenti par Dexia Crédit Local sont les suivantes :

- Montant 331 000 €
- Date d'effet du prêt de reprofilage..... 01/06/2009
- Durée..... 2 ans
- Index..... Euribor 3 mois
- Marge 1,13 %
- Amortissement..... in fine
- Date de la première échéance..... 01/10/2009
- Date de la dernière échéance 01/06/2011
- Remboursement anticipé possible avec une indemnité compensant forfaitairement les conséquences pour Dexia Crédit local de ce remboursement anticipé, fixée à 2 % du montant du capital remboursé par anticipation, exigible à la date du remboursement anticipé.

Article 3 : La Ville déclare que cette garantie est accordée en conformité avec les dispositions de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 dite « loi Galland »,

et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Article 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de Dexia Crédit Local adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 6 : le Conseil Municipal autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer en qualité de garant le contrat de prêt d'un montant de 331 000 € à intervenir entre Dexia Crédit Local et la SEMAD ; il est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessitera, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

☞ **M. Christian CUVILLIEZ ne prend pas part au vote.**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Assurance statutaire du personnel – agents titulaires et stagiaires
affiliés à la CNRACL – Autorisation de signature du marché**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Lucien LECANU, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a décidé de lancer une consultation relative à l'assurance statutaire des agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL, selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

Cette consultation a été lancée le 30 janvier 2009.

Les enveloppes contenant les candidatures des sociétés ont été ouvertes le 25 mars 2009. Les offres de ces sociétés ont été étudiées le 1^{er} avril 2009 et la dévolution par la Commission d'Appel d'Offres a eu lieu le 22 avril 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec la société DEXIA SOFCAP, société présentant l'offre économiquement la plus avantageuse en tenant compte des garanties et de la formation du personnel, au taux de 1,05 % du total des traitements indiciaires et nouvelle bonification indiciaire (NBI) des agents concernés.

Ce marché, d'une durée de 3 ans (du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2012), couvre les risques « accidents du travail » et « décès », sans franchise et sans révision de taux.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Vêtements de travail – marché de location-entretien – autorisation de signature du marché

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Lucien LECANU, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a lancé, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, un marché à bons de commandes d'une durée de trois ans relatif à la location-entretien des tenues de travail des agents municipaux.

L'objectif de ce marché est de doter les agents municipaux des services techniques, du service des sports et du service logistique et animation, de tenues de travail adaptées à leurs métiers et d'assurer la prestation de nettoyage qui incombe à l'employeur.

La solution d'un marché global pluriannuel a été retenue car présentant le maximum de garanties pour la sécurité des agents et le meilleur compromis coût / service pour la collectivité.

La Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 29 avril 2009, a retenu l'offre de la société ANETT DEUX. Compte-tenu du besoin estimé de la collectivité, le coût prévisionnel de ce marché s'élèverait à 257 754 € HT, soit une dépense annuelle d'environ 85 918 € HT.

Par ailleurs, l'offre de ANETT DEUX prévoit qu'aucune augmentation ne sera appliquée aux prix figurant sur le bordereau des prix unitaires pendant toute la durée du contrat.

Conformément au Code des Marchés Publics en vigueur, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer ledit marché.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Contrat d'assurance « Dommage aux biens » - Avenant n°3 au marché
04.017 (Cabinet Lamy Axa Assurances)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 38*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que par marché n° 04.017- contrat n° 2320587004 - en date du 21 février 2004, la Ville de Dieppe a confié au cabinet LAMY AXA assurances, le marché d'assurances « dommages aux biens » de la ville pour une période de 6 ans à dater du 1^{er} janvier 2004. La prime annuelle du marché initial est de 48 916,00 € Hors taxes soit 53 718,30 € Toutes Taxes incluses.

Cette prime a été calculée sur une surface de bâtiments de 154 124 m2 et est indexée à ces surfaces.

Cette assurance couvre à la fois les bâtiments dont la ville est propriétaire, locataire ou occupant à quelque titre que ce soit.

Elle couvre également les risques liés au vandalisme et accidents subis par le mobilier urbain, édifices ruraux et installations techniques extérieures ainsi que 5 expositions organisées annuellement par nos services.

Un avenant n°1 a été signé en septembre 2008 pour tenir compte des nouvelles surfaces et des expositions organisées par la Ville.

Un avenant n°2 a été signé en avril 2009 afin d'étendre les garanties au « village de Noël » de décembre 2008.

Afin de tenir compte des nouvelles surfaces du patrimoine de la Ville arrêtées au 31 décembre 2008 à 178 096 m2 suite à de nouvelles acquisitions, notamment des anciens ateliers et locaux de l'Emulation Dieppoise et des 18 expositions organisées pour une valeur de 556 026 €, il convient de signer un avenant n°3 avec le cabinet LAMY AXA assurances.

La commission d'appel d'offres réunie le 29 avril 2009 a donné un avis favorable à la signature de cet avenant.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de cet avenant n° 3 avec le cabinet LAMY AXA assurances

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus

☞ M. Jean BAZIN ne prend pas part au vote.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Aménagement des VRD de l'opération Debussy rue Claude Debussy à
Neuville-Lès-Dieppe – autorisation de signature des marchés**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Christian LAPENA, Conseiller Municipal délégué, expose que la Ville de Dieppe a décidé de lancer une consultation selon la procédure adaptée, pour des travaux de V R D pour l'opération Debussy initiée par Sodineuf Habitat Normand, rue Claude Debussy à Neuville lès Dieppe

Une consultation a été lancée le 20 février 2009 pour la réalisation des travaux qui sont divisés en 4 lots.

Evaluation de l'administration

- Lot n° 1 – Travaux préparatoires, terrassements, travaux de voirie, assainissement eaux usées et eaux pluviales, tranchées réseaux divers : 450 546,05 € HT soit 538 853,08 € Toutes Taxes Incluses

- Lot n° 2 – Réseaux divers : 168 721,00 € HT soit 201 790,32 € Toutes Taxes Incluses

- Lot n° 3 – Espaces verts et clôtures : 45 529,20 € HT soit 54 452,92 € Toutes Taxes Incluses

- Lot n° 4 – Contrôle des ouvrages d'assainissement : 7 933,00 € HT soit 9 487,87 € Toutes Taxes Incluses.

Soit un total de 672 729,25 € HT soit 804 584,19 € toutes Taxes Incluses

Les enveloppes contenant les offres ont été ouvertes le 13 mars 2009 et la commission a décidé de déclarer le lot n° 2 « réseaux divers » infructueux et de relancer une consultation avec le même cahier des charges, l'offre de l'entreprise ayant soumissionné étant nettement supérieure à l'estimation. Les offres pour ce lot ont été ouvertes le 10 avril

La commission des marchés, réunie le 20 mars et le 22 avril propose de retenir les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 – Travaux préparatoires, terrassements, travaux de voirie, assainissement eaux usées et eaux pluviales, tranchées réseaux divers : Entreprise Eurovia, chemin des Launay 76880 Arques la bataille pour un montant HT de 439 934,60 € soit 526 161,78 € TTC

- Lot n° 2 – Réseaux divers : Entreprise Cegelec Sdem, cours Bourbon 76370 Martin Eglise pour un montant HT de 192 586 € soit 230 332,86 € TTC

- Lot n° 3 – Espaces verts et clôtures : Entreprise Activert, 4 rue des Ondelles 76240 Belbeuf pour un montant HT de 37 564,40 € soit 44 927,02 € TTC

- Lot n° 4 – Contrôle des ouvrages d’assainissement :
Entreprise Halbourg, 76890 saint Pierre de Bénouville pour un montant HT
de 4 745,80 € soit 5 675,98 € TTC

Montant total des marchés attribués : 674 830,80 € HT soit
807 097,64 € TTC

Il est proposé au Conseil Municipal d’autoriser la signature des
marchés avec ces entreprises.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**
ADOPTE, à l’unanimité, les propositions ci-dessus

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Fourniture de carburants et fioul domestique – avenant de renouvellement avec l'entreprise

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe a conclu différents marchés avec 2 entreprises pour la fourniture de carburants et fioul domestique.

La période initiale de ces marchés étant arrivée à terme les 10 et 14 août 2007 ils ont été renouvelés une première fois en 2007 et une seconde en 2008. Cette seconde reconduction arrivant à terme les 10 et 14 août 2009, il convient de les renouveler conformément aux différents Cahiers des Clauses Administratives Particulières.

Les différents avenants présentés ont pour but de renouveler ces différents marchés pour une période de 12 mois.

Les marchés concernés sont les suivants :

Entreprises	Avenant	Objet	N° marché	Date de reconduction	Date échéance
Etablissements MARCHAND	3	Fourniture de carburants. Prise locale à la pompe	6277	10/08/09	09/08/10
Société TOTAL FRANCE	3	Fourniture de carburants sur le territoire national	6274	14/08/09	13/08/10
Etablissements MARCHAND	3	Fourniture de combustible liquide : fioul domestique	6279	10/08/09	09/08/10

Considérant les quantités consommées au cours des 12 derniers mois, il est proposé de renouveler ces marchés avec les mêmes quantités que celles du marché initial et des deux renouvellements :

Entreprises	Objet	Carburant	Minimum	Maximum
Etablissements MARCHAND	Fourniture de carburants. Prise locale à la pompe	SP 98	6 000 L	20 000 L
		SP 95	10 000 L	40 000 L
		Gazole	200 000 L	400 000 L
		G.P.L	2 000 L	8 000 L
Société TOTAL FRANCE	Fourniture de carburants sur le territoire national	SP 98	1000 L	4000 L
		SP 95	200 L	800 L
		Gazole	500 L	2000 L
		G.P.L	100 L	400 L
Etablissements MARCHAND	Fourniture de combustible liquide : fioul domestique	Fioul domestique	150 000 L	300 000 L

A titre indicatif au cours des 12 derniers mois les quantités consommées ont été les suivantes :

Entreprises	Objet	Carburant	
Etablissements MARCHAND	Fourniture de carburants. Prise locale à la pompe	SP 98	9 206 L
		SP 95	29 270 L
		Gazole	224 440 L
		G.P.L	1 092 L
Société TOTAL FRANCE	Fourniture de carburants sur le territoire national	SP 98	2078 L
		SP 95	422 L
		Gazole	3439 L
		G.P.L	82 L
Etablissements MARCHAND	Fourniture de combustible liquide : fioul domestique	Fioul domestique	131 400 L

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des avenants avec les entreprises concernées.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Programme de travaux 2009 – demandes de subventions

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Patricia FARGE, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 26 mars 2009, le Conseil municipal a voté le budget nécessaire aux opérations d'investissement et de grosses réparations du patrimoine bâti de la Ville.

L'ensemble de ces opérations est énuméré ci-après :

Estimations euros TTC : **2 124 000 €**

- **SECTEUR ADMINISTRATIF, CULTUREL ET PRIVE**

Hôtel de Ville de Dieppe et de Neuville les Dieppe	Travaux d'Aménagement de bureaux : biométrie et autres	120 000 €
	Accessibilité des personnes à mobilité réduite / travaux d'aménagement 1 ^{ère} tranche	30 000 €
Centre technique Municipal	Travaux d'aménagement, vestiaires, aire de lavage, réseaux et autres	80 000 €
Bâtiments non administratifs	Immeuble Place Louis Vitet : réfection électrique	23 000 €
	Maison du Combattant : chauffage	5 000 €
Usine d'incinération	Construction d'un abri pour mâchefers et réseau des effluents	185 000 €
Château Musée	Mur courtine sud : travaux de réfection	150 000 €
	Travaux de réfection de terrasses et autres	13 000 €
	Travaux d'aménagement de locaux divers et de sécurité	37 000 €
Conservatoire Saint Saens (école de musique)	Travaux des verrières et de la toiture	100 000 €
Eglise Saint Jacques et Saint Rémy	Travaux divers de maintenance sur clos et couvert et de sécurité	53 000 €

Eglise Notre Dame des Grèves du Pollet et presbytère	Travaux de protection des vitraux et remplacement des fenêtres	48 000 €
Centre Aéré de Puys	Travaux de réfection de terrasses	30 000 €
Centre d'hébergement « Les roches »	Travaux de sécurité escalier de secours	35 000 €
Maison Jacques Prévert	Travaux d'aménagement : remplacement de gradins dans la salle des spectacles, remplacement de menuiseries extérieures	137 000 €

Centre Jean Renoir	Travaux de réfection et de mise aux normes électriques	40 000 €
Crèches – Haltes Jeux	Le cheval à bascule : travaux d'aménagement et Françoise Dolto : réfection de la cour extérieure	60 000 €
Locaux Associatifs	Local route de Bonne Nouvelle (Local Vinco) réfection de la terrasse	10 000 €
	Local « Les polletais »	10 000 €
RPA Jacques Lemeunier	Aménagement pour ambulance	10 000 €
RPA Victor Hugo	Réfection intérieure de 2 salles	10 000 €
Stade Pierre de Coubertin	Réfection de terrasses des 2 logements de fonction	20 000 €
Mosquée de Neuville	Réfection de la toiture et remplacement des menuiseries	30 000 €
	TOTAL	1 236 000 €

- SECTEUR SCOLAIRE

Groupe Scolaire de Broglie	Tavaux de sécurité portes coupe feu et autres	10 000 €
	Remplacement de canalisations eau potable	15 000 €
	Réfection de la cour d'école plateau sportif	60 000 €
Ecole Marie Curie	Travaux de réfection électrique avec plafonds suspendus (1 ^{ère} tranche)	60 000 €
Groupe Scolaire Sonia Delaunay	Pose de volets roulants et clôture	70 000 €
	Réfection des terrasses	85 000 €
Ecole Valentin Feldman	Remplacement des menuiseries	40 000 €
	Réfection des peintures	25 000 €
Groupe Scolaire Paul Langevin	Réfection des peintures de 6 classes et 2 cages d'escalier	60 000€
Ecole Paul Bert	Travaux de réfection de 2 terrasses	45 000 €
Ecole Pierre Curie	Travaux de réfection du couloir	19 000 €
Ecole Desceliers	Restaurant : travaux de correction phonique	7 000 €
Ecole Jules Ferry	Remplacement des fenêtres et réfection des sanitaires	100 000 €
	TOTAL	596 000 €

- SECTEUR SPORTIF

Maison des sports (salle polyvalente)	Réfection du sol et tracés	100 000 €
Gymnase Delaune (tennis)	Remplacement des baies vitrées	16 000 €
Gymnase Aubertot	Remplacement des luminaires	12 000 €
Gymnase Robert Vain	Remplacement des portes d'entrée	14 000 €
Salle du front de mer sous pont promenade	Travaux d'aménagement d'une salle d'escrime (1 ^{ère} tranche)	150 000 €
	TOTAL	292 000 €

Considérant la réunion de la commission n°6 qui s'est tenue le 5 mai 2009,

Et afin de pouvoir réaliser ces opérations, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions éligibles auprès des partenaires institutionnels
- de solliciter l'autorisation d'entreprendre les travaux sans attendre la notification officielle de l'arrêté.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Création d'emplois saisonniers – année 2009

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 34*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Lucien LECANU, Adjoint au Maire, expose que :

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des Fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3, *alinéa* 2, et 34,
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, pris pour application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Considérant la nécessité de créer des postes d'agents saisonniers pour pouvoir, d'une part, assurer le fonctionnement normal des services pendant les congés annuels des agents titulaires, et d'autre part, répondre aux besoins dans le domaine touristique, et mettre en place les services liés à la période estivale,
- Considérant la réunion de la commission n°1 qui s'est tenue le 4 mai dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de créer les postes saisonniers ci-après pour l'année 2009 :**

Direction Administration Générale

➤ Secrétariat du Conseil, Courrier **1 poste / 1 mois**

Grade : adjoint administratif de 2^{ème} classe

Rémunération : échelle 3 – 1^{er} échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

Direction Développement et Services au Public

➤ Direction du Développement Culturel

Médiathèque – Bibliothèques **4 postes / 3 mois**

Château Musée **17 postes / 20 mois**

surveillance des salles et tenue des caisses

Grade : adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe

Rémunération : échelle 3 – 1^{er} échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe

Dieppe Ville d'Art et d'Histoire
Eglise Saint-Rémy (gardiennage et entretien) **3 postes / 3 mois**

Petit-Théâtre (gardiennage et entretien) **2 postes / 4 mois**

Centre Culturel Jean Renoir
gardiennage et entretien **1 poste / 1 mois**

Grade : adjoint technique de 2^{ème} classe
Rémunération : échelle 3 – 1^{er} échelon
Niveau de recrutement exigé pour le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe

➤ Direction de la Jeunesse et des Sports :

Secteur technique **3 postes / 3 mois**
Gymnase Delaune - fonction de gardiennage et d'entretien

Grade : adjoint technique de 2^{ème} classe
Rémunération : échelle 3 – 1^{er} échelon
Niveau de recrutement exigé pour le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Animations sportives **2 postes / 2 mois**

Grade : adjoint d'animation de 2^{ème} classe
Rémunération : échelle 3 – 1^{er} échelon
Niveau de recrutement exigé pour le grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe

Direction de la Communication et de la Citoyenneté

Vie associative et Evènementiel
Logistique Animation **3 postes / 3 mois**

Grade : adjoint technique de 2^{ème} classe
Rémunération : échelle 3 – 1^{er} échelon
Niveau de recrutement exigé pour le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Direction de la Politique de la ville **2 postes / 2 mois**

Grade : adjoint d'animation de 2^{ème} classe
Rémunération : échelle 3 – 1^{er} échelon
Niveau de recrutement exigé pour le grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe

Direction du Développement Urbain et de l'Aménagement

➤ Direction de la Gestion Urbaine de Proximité

Espaces Verts **16 postes / 16 mois**

Squares **2 postes / 2 mois**

Propreté Urbaine **13 postes / 16 mois**

Grade : adjoint technique de 2^{ème} classe
Rémunération : échelle 3 – 1^{er} échelon
Niveau de recrutement exigé pour le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe

➤ **Divers besoins saisonniers autres**

4 postes / 4 mois

Rémunération : échelle 3 – 1^{er} échelon

La dépense relative à la création de ces **73 postes** (correspondant à **80 mois**) a été inscrite au budget primitif de la ville de DIEPPE, chapitre 012.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les propositions ci-dessus, par :**

☞ **34 voix « Pour »** (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus Verts, groupe Union Centriste de Dieppe, et M. Jean-Claude CHAUVIERE, Conseiller indépendant).

☞ Le « groupe Dieppe Ensemble » ne participe pas au vote.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Transformation du poste de chargé de communication – relations
publiques**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Lucien LECANU, Adjoint au Maire, expose que :

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des Fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, alinéa 4,
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, pris pour application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2008 portant création d'un emploi de Chargé de communication – relations publiques,
- Considérant, d'une part, les nouvelles missions du poste et, d'autre part, les besoins et les missions de service public qui justifient de pourvoir le poste,
- Considérant la nécessité de développer de fréquentes relations avec la presse,
- Considérant le niveau d'intervention et de disponibilité afférent au poste,
- Considérant la réunion de la commission n°1 qui s'est tenue le 4 mai dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal :

► De transformer l'emploi de Chargé de communication – relations publiques, à temps plein, de catégorie A, actuellement rémunéré sur l'indice brut : 379, par un emploi de Chargé des Relations avec la presse, à temps plein, de catégorie A, rémunéré en référence au grade d'attaché territorial, 8ème échelon (indice brut 625).

- **Missions :**

- relations avec la presse locale, départementale, nationale et spécialisée, valorisation des atouts de la Ville de Dieppe,
- participation à l'élaboration et au développement de la stratégie de communication de la collectivité
- accompagnement des projets, réalisations et opérations de communication de la collectivité
- recueil, analyse et synthèse d'informations
- mise en forme et préparation de la diffusion d'information
- proposition et réalisation de reportages et rédaction d'articles

- rédaction, mise en forme et préparation de la diffusion d'informations (écrite, parlée, télévisée... multimédia) en tenant compte de la diversité et des spécificités des publics, à partir d'informations recueillies auprès de l'institution et de son environnement
- relations avec l'ensemble des partenaires économiques et sociaux de la collectivité
- Niveau de recrutement : cadre A de la Fonction Publique.
- Niveau de rémunération de l'emploi : indice brut 625 par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux (8^{ème} échelon du grade d'attaché territorial).

L'intéressé bénéficiera du régime indemnitaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux et de l'indemnité d'exercice de missions des préfetures.

► D'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat sur la base de l'article 3, alinéa 4, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

La dépense relative à la rémunération de cet agent sera imputée au budget de la ville de DIEPPE, chapitre 012

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les propositions ci-dessus, par :**

☞ **32 voix « Pour » (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus Verts et M. Jean-Claude CHAUVIERE, Conseiller indépendant.**

☞ **5 voix « contre » (groupe Dieppe Ensemble)**

☞ **2 « abstentions » (groupe Union Centriste de Dieppe).**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Stagiaires de l'enseignement – Gratification – Modalités et
détermination du taux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Lucien LECANU, Adjoint au Maire, expose que :

- Vu la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances, et notamment son article 9,
- Vu le décret n° 2006-1093 du 29 août 2006, pris pour l'application de l'article 9 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,
- Vu le décret n° 2008-96 du 31 janvier 2008 relatif à la gratification et au suivi des stages en entreprise
- Vu la lettre circulaire ACOSS n° 2008-091 du 29 décembre 2008

Considérant que la Ville de DIEPPE est appelée à accueillir des stagiaires qui ont la qualité d'étudiants, et qui seront missionnés sur divers travaux,

Considérant la réunion de la commission n°1 qui s'est tenue le 4 mai 2009,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder une gratification mensuelle aux stagiaires de l'enseignement accueillis pour trois mois ou plus dans les services municipaux, selon l'intérêt pour la Ville de DIEPPE des travaux réalisés et de l'implication du stagiaire, comme suit :

- 35 % du SMIC en vigueur pour les stagiaires préparant un diplôme équivalent à BAC + 2 ou BAC + 3
- 40 % du SMIC en vigueur pour les stagiaires préparant un diplôme équivalent à BAC + 4 ou BAC + 5

Une gratification exceptionnelle de fin de stage pourra être accordée, en plus, dans le cas d'une étude de qualité exceptionnelle. Cette gratification est fixée à 10 % du SMIC en vigueur.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions tripartites à intervenir entre la ville de DIEPPE, les stagiaires, et les établissements d'enseignement

Les dépenses relatives au versement des gratifications accordées aux stagiaires seront imputées au budget de la ville de DIEPPE, chapitre 012.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Convention pour l'accès de certains établissements au réseau
SYRHANO via le réseau informatique municipal**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que depuis la rentrée scolaire 2006 – 2007, la Ville de Dieppe exploite, conformément aux directives de l’Autorité de Régulation des Communication Électronique et des Postes (ARCEP), un réseau privé de télécommunication sur le territoire de Dieppe et Neuville-les-Dieppe. Ce réseau est dédié à la connexion des écoles de la Ville au réseau régional SYRHANO, exploité par le CRIHAN et dont le point d'accès est situé au Centre Hospitalier de Dieppe.

Depuis mars 2007, les IEN (Inspecteurs de l’Education Nationale) de l’Ecole Desceliers sont également raccordés au réseau SYRHANO, sous maîtrise d’ouvrage du Rectorat, via l’infrastructure réseau municipale.

Afin de permettre au Château-Musée d’accéder à la base nationale des Musées de France, il est proposé de passer une convention avec le CRIHAN ayant pour objet de connecter celui-ci au réseau SYRHANO.

Cette connexion permettra, de plus, de libérer de la bande passante pour les applications du Syndicat Intercollectivités pour la Gestion et le Développement d’un Centre Informatique (SIGDCI) d’une part, et d’améliorer la rapidité et le confort d’utilisation Internet pour les services municipaux et les élus d’autre part.

Cette convention a pour objet la connexion du Château-Musée et de l’Hôtel de Ville au réseau SYRHANO, ainsi que l’ESTRAN (maîtrise d’ouvrage : le CRIHAN) et le collège DUMAS (maîtrise d’ouvrage : le Rectorat).

L’adhésion au service Internet proposé par le réseau SYRHANO, pour la Ville de Dieppe, fera l’objet d’une redevance mensuelle de 400 € TTC en plus de la cotisation annuelle de 15 euros. Ce montant a fait l’objet d’une inscription au BP 2009.

Le raccordement de l’ESTRAN et du collège DUMAS à l’infrastructure municipale ne sera pas pris en charge par la Ville de Dieppe mais respectivement par le CRIHAN et le Rectorat.

Considérant l’avis émis par la commission n°5 lors de sa séance du 5 mai dernier,

Il est donc proposé au Conseil Municipal d’autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec le CRIHAN.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l’unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Avenant n°5 au marché 06.309 – Fourniture et exploitation d'accès internet haut débit et de services associés pour les sites non reliés informatiquement au réseau municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe propose au public un accès Internet dans diverses structures municipales : réseau des Médiathèques, Pôles de services ...

Il convient d'installer à la Salle des Congrès et au Cabinet du Maire, un accès Internet (y compris la live-box) distinct du réseau de l'administration municipale et doté d'une adresse IP fixe.

L'incidence financière pour la Collectivité sera de 35,00 € Hors taxes par mois et par site, pour un accès Internet pro 8 mega et 5,00 € Hors Taxes par mois et par site, pour la live-box pro.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 22 avril 2009,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter les termes du présent rapport
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Enquête publique au titre des installations classées « Société
Exploitations Industrielles Multiples – SEIM – Zone Industrielle
Eurochannel – extension des activités de traitement de surface et
d’application industrielle de peinture et sablage –
avis du Conseil Municipal**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Véra (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Véra (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Véra à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que conformément aux termes de l'arrêté préfectoral en date du 27 février 2009, une enquête publique au titre des installations classées pour la SA SEIM – 14 rue J. Monod, Z.I. Eurochannel à Neuville-lès-Dieppe - s'est déroulée du 30 mars au 30 avril 2009. Cette entreprise d'environ 60 salariés se situe sur la ZAC du Port de l'Est, transférée à la Communauté d'Agglomération « Dieppe Maritime » et concédée à la SEMAD.

Cette enquête publique porte sur l'extension des activités de traitement de surface et d'application industrielle de peinture et sablage à la même adresse.

Conformément aux dispositions de l'article R 512.20 du Code de l'Environnement, la Ville de Dieppe doit donner son avis, au plus tard, dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

Après examen des pièces et présentation à la commission n°6 lors de sa réunion du 5 mai dernier, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur ce dossier d'installation classée.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Echange d'emprises foncières entre la Ville et le Conseil Général –
Régularisation emprises foncières**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que lors du Conseil Municipal en date du 27 janvier 2005, il a été adopté le principe d'un échange foncier tripartite entre Sodineuf et la Ville de Dieppe d'une part, et le Département et la Ville d'autre part, aux abords du collège Camus.

Cet échange a été approuvé avec le Département en vue de la réalisation d'un équipement sportif pour le collège Albert Camus. Le terrain d'assiette foncière nécessaire à la réalisation du bâtiment portait sur les parcelles cadastrées section 466 ZA n° 91 (aujourd'hui divisée en 466 ZA n° 146 et 147), en échange d'une partie de la parcelle cadastrée section 466 AM n° 23 (aujourd'hui cadastrée section 466 AM n°213).

Compte tenu de l'avancement du projet, il apparaît que le Département a besoin d'une parcelle supplémentaire à prendre sur le terrain cadastré section 466 ZA n° 144p, pour une superficie de 300 m². De ce fait, l'échange foncier interviendrait pour les parcelles communales sur les terrains cadastrés section 466 ZA n° 147 d'une superficie de 3180 m², et 466 ZA n° 144p pour 300 m², contre une partie de la parcelle appartenant au Département référencée section 466 AM n° 213p, pour 3010 m².

Ces parcelles ont fait l'objet d'une actualisation de l'évaluation par le service France Domaine en date du 7 novembre 2008, concluant à une valeur vénale de 15 € le m².

Considérant l'avis émis par la commission n°6 lors de sa séance du 5 mai dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la régularisation d'emprises foncières faisant l'objet d'un échange avec le Département en incluant la parcelle communale cadastrée 466 ZA 144p pour 300 m², les frais d'acte et de géomètre restant à la charge du Département,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

M. HOORNAERT demande que l'attention du Département soit attirée sur la problématique de l'absence d'une aire de retournement pour les bus au niveau de la piscine.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Immeuble La Fontaine – Pôle de services – Avenant n°1 à la convention de location signée avec Sodineuf Habitat Normand

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que par délibération du 5 novembre 2008, la Ville de Dieppe a renouvelé auprès de SODINEUF Habitat Normand, la mise à disposition de la totalité de l'immeuble La Fontaine situé Place Aragon, afin de maintenir le pôle de services sur le site des Bruyères.

La convention de louage correspondante, en date du 11 décembre 2008, pour une durée de 10 ans à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2008, prévoyait un loyer annuel de 17 830,80 €, « révisable annuellement dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration de SODINEUF Habitat Normand ».

Or, dans la pratique SODINEUF Habitat Normand procède à une révision annuelle ou semestrielle les 1^{er} Janvier et 1^{er} Juillet. Conformément à la convention de renouvellement, les services financiers ne peuvent procéder au paiement du loyer correspondant à la révision.

Il convient donc de régulariser la situation par un avenant.

Considérant l'avis émis par la commission n°6 réunie en séance le 5 mai dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un avenant modifiant l'article 4 « loyer ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Chemin du chant des oiseaux à Dieppe – mise en place d’une numérotation pour trois habitations

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que lors d'une visite de quartier, des riverains ont signalé aux Elus qu'ils ne possèdent pas de numéro de voirie pour leurs habitations sises chemin du Chant des Oiseaux.

Après vérification auprès des services municipaux de la Ville de Dieppe chargés de la mise à jour informatique du plan de notre commune et en concertation avec les services de la Poste, les numéros suivants ont été attribués :

- N° 8 chemin du chant des oiseaux (M. Mme OBE)
- N°10 chemin du chant des oiseaux (M. PRIEUR)
- N° 12 chemin du chant des oiseaux (M. BOURGES).

De plus, il serait souhaitable de préciser la localisation du chemin du Chant des Oiseaux par l'implantation de deux panneaux de nom de rue, aux endroits indiqués sur le plan joint.

Considérant l'avis émis par la commission n°6 lors de sa séance du 5 mai dernier,

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la numérotation pour ces trois habitations et d'implanter deux panneaux de nom de rue.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Engagement de la Ville de Dieppe, maître d'ouvrage, au Contrat
d'Objectifs de Gestion de l'Eau (COGE) du bassin versant de l'Arques
– Révision à mi parcours**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Christian LAPENA, Conseiller Municipal délégué, expose que suite au rapport au Bureau Municipal du jeudi 15 mai 2008 et au Conseil Municipal du 3 juillet 2008, la Ville de Dieppe (délibération n° 28 du 3 juillet 2008), a signé le Contrat d'Objectifs de Gestion de l'Eau du bassin de l' Arques.

Conformément à ce contrat, une révision des modalités d'application doit avoir lieu avant le 30 juin 2009 (mi-parcours).

La Ville de Dieppe n'ayant pas réalisé 40 % du montant initial de travaux prévu sur la période du 20 juillet 2006 à la fin de l'année 2010, soit 1.675.000 € HT en 2009 et 680.000 € HT en 2010; le taux de subvention pour les travaux à réaliser sur le secteur des eaux pluviales passera de 15 % escompté à 10 %.

Toutefois, la Ville de Dieppe ayant inscrit une somme de 150.000 € en 2009 pour le COGE,

et considérant les avis émis par les commissions municipales 3 et 6 réunies le 5 mai dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de confirmer l'engagement de la Ville de Dieppe dans cette politique contractuelle qu'est le Contrat d'Objectifs de Gestion de l'Eau (COGE),
- de valider l'action inscrite au COGE par la Ville de Dieppe en matière d'eaux pluviales pour l'année 2009, et pour un montant prévisionnel de 150.000 € affectés à la réfection de l'ovoïde du Quai Duquesne qui présente aujourd'hui d'importants désordres,
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander toutes subventions éligibles aux différents partenaires.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Régie à simple autonomie financière pour l'exploitation du parking de la plage – Désignation d'un représentant

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et à ses statuts, la régie à simple autonomie financière pour l'exploitation du parking de la plage, est administrée par sept membres : 4 représentants du Conseil Municipal de la Ville de Dieppe et 3 représentants des organismes extérieurs.

Parmi ces derniers, figure un représentant de la société délégataire du centre balnéaire. La société Vert Marine a informé la Ville de Dieppe de son souhait de désigner un nouveau représentant au Conseil d'Exploitation.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur Jacques PRADINES, Directeur de la station balnéaire « Les Bains », membre du Conseil d'Exploitation de la Régie à simple autonomie financière pour l'exploitation du parking de la plage.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Lancement d'un marché pluriannuel de chauffage – assistance à maîtrise d'ouvrage

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Patricia FARGE, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe a confié à la société Dalkia, par marché n° 01-252 en date du 5 novembre 2001, l'exploitation des installations thermiques (chauffage et production d'eau chaude) des bâtiments communaux, pour une durée de 8 ans.

Le terme de ce contrat étant proche, il convient de prévoir les nouvelles conditions de chauffage des bâtiments communaux. Pour autant la Municipalité souhaite adapter les installations aux besoins des utilisateurs tout en s'engageant dans une démarche environnementale de réduction des émissions polluantes.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à lancer une consultation en vue de la désignation d'un assistant au maître d'ouvrage dont le rôle sera principalement :

- d'analyser le marché d'exploitation des installations thermiques qui se termine, pour proposer des possibilités d'amélioration et d'optimisation,
- de définir les besoins précis des différents équipements,
- de définir les modes de production de chaleur les plus appropriés,
- de dégager des économies tout en préservant le confort des usagers,
- de limiter les pollutions générées par les équipements,
- de rédiger le Dossier de Consultation des Entreprises permettant le lancement d'un marché pluriannuel,
- d'assister la Collectivité dans le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Fonds de participation des habitants

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Béatrice DELANDRE, Adjointe au Maire, expose que la démarche de Démocratie locale mise en place à Dieppe a vocation à organiser la participation des habitants à la réflexion collective et à l'élaboration des réponses aux problèmes qui les concernent. Pour ce faire, il importe notamment de se doter d'outils permettant l'implication concrète des habitants dans la vie de la cité.

Le Fonds de Participation des Habitants répond à cette préoccupation : il permet de verser à des porteurs de projet des aides financières, dès lors que le projet concerné est mené de manière collective et qu'il participe au renforcement du lien social dans les quartiers. Le FPH ne vient pas en complément d'autres procédures ou dispositifs municipaux existants.

En outre, il propose une aide et un accompagnement, favorisant ainsi l'émergence des projets et encourageant l'initiative.

Le règlement intérieur, en annexe, définit le cadre de fonctionnement du FPH.

Les projets retenus ont vocation à :

- dynamiser l'animation des quartiers,
- renforcer les échanges entre habitants,
- développer la solidarité,
- concourir à l'amélioration de la vie quotidienne.

Un Comité d'Attribution examine les projets. Il conseille et accompagne les porteurs dans l'élaboration et le montage des projets, qui sont ensuite soumis au Conseil municipal.

Pour le lancement du dispositif, outre la participation envisagée de partenaires institutionnels, l'intervention de la Ville pour 2009 est fixée à 30 000€.

Considérant l'avis formulé par la commission municipale n°2 réunie le 5 mai dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de Fonds de Participation des Habitants tel que défini par le projet de Règlement intérieur annexé.

M. Jean Bazin demande que soit apporté un amendement à l'article 4 du règlement intérieur intitulé « Comité d'attribution » afin que dans la composition de ce comité, un élu de l'opposition siège.

Cet amendement est accepté.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Mise en place d'un Point d'Accès au Droit – convention Ville de Dieppe
/ Conseil Départemental de l'Accès au Droit**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe est membre du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de la Seine Maritime. Le Conseil Municipal a approuvé la nouvelle convention constitutive le 30 avril 2008. Compte tenu de l'implication de la Ville et des besoins locaux, le CDAD propose de créer un Point d'Accès au Droit (PAD). Des permanences hebdomadaires de consultations juridiques pourront ainsi être mises en place par des professionnels du Droit. L'Ordre des avocats de Dieppe et la Chambre départementale des notaires ont déjà manifesté le souhait d'assurer ces services.

Conformément à la loi du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits, un PAD a pour mission de proposer un service d'accueil gratuit et confidentiel, une aide pour l'accomplissement de démarches nécessaires à l'exercice d'un droit ou à l'exécution d'une obligation et des informations dans les différents domaines du droit (famille, travail, logement, consommation, aide aux victimes, ...).

Une convention doit fixer la contribution des parties et les modalités de fonctionnement. Le CDAD prendra en charge sur son budget les consultations juridiques. Il est demandé à la Ville de mettre à disposition un ou deux bureaux et une salle d'attente au sein de l'Hôtel de ville. Une personne devra également prendre les demandes de rendez-vous et accueillir les usagers. La Ville prendra aussi en charge le coût de la conception et de la diffusion d'une plaquette d'information sur le PAD.

Ce bureau sera ouvert à d'autres professionnels selon les disponibilités : le CIDFF qui tient des permanences droits des femmes et assure un accompagnement psychologique, Trialogue qui assure une médiation familiale, et enfin, un agent de la Ville qui est chargé de l'accompagnement administratif des personnes d'origine étrangère.

Considérant l'avis formulé par la commission municipale n°2 lors de sa réunion du 5 mai dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce projet et d'autoriser la signature des conventions correspondantes avec les partenaires (CDAD, Président du TGI de Dieppe, Procureur de la République, Ordre des avocats, ...).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Partenariat avec l'association Cultures du Coeur

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 39

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de sa politique d'insertion et de lutte contre les exclusions, la Ville de Dieppe souhaite engager un partenariat avec l'association Cultures du cœur Haute-Normandie. Cet organisme a pour objectif de favoriser l'accès des plus démunis à une programmation culturelle et sportive.

En tant que partenaire, la Ville mettra à la disposition des personnes en situation de grande précarité des invitations pour des entrées et des visites guidées du Château-Musée et de Dieppe Ville d'Art et d'Histoire. Les services sociaux de la Ville, comme toutes les structures relais du dispositif, identifieront le public bénéficiaire et lui feront part de l'offre proposée. Cultures du cœur agréera à sa demande le Centre Communal d'Action Sociale de Dieppe en tant que « relais ».

Par le présent partenariat, la Ville invite aussi les structures sociales, culturelles et sportives à s'inscrire dans cette démarche promue par Cultures du cœur.

Considérant les avis formulés par les commissions municipales n°2 et 5 réunies le 5 mai dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce projet et d'autoriser la signature de la convention de partenariat avec l'association Cultures du cœur ci-jointe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Mise en application du nouveau dispositif « Pass Foncier »

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose qu'afin de développer la politique de l'habitat notamment au regard de l'accession sociale à la propriété, le 1% logement porte un dispositif appelé « PASS FONCIER ».

La convention Etat-UESL-CDC, signée le 20 décembre 2006 et initiée par les partenaires sociaux est applicable pour une durée de 4 ans depuis le 1^{er} janvier 2007.

Dans un contexte où le foncier est aujourd'hui difficilement maîtrisable, le Pass-Foncier permet à des familles ayant des ressources modestes de devenir propriétaires. De plus, ce dispositif d'aide aux familles modestes et moyennes permet de retenir l'évasion de la population sur le secteur rural.

L'achat peut se faire en deux temps : acquisition du bâti en premier sur une durée maximale de 25 ans, puis l'acquisition du foncier dans un second temps sur une durée maximale de 15 ans. C'est un organisme affilié au 1% qui porte le foncier pendant la durée du remboursement du bâti. L'étude du dossier est analysée par le 1% logement qui valide la faisabilité du projet ou non.

3 conditions pour bénéficier du Pass-Foncier :

- Etre *primo-accédant* de sa résidence principale, (plus précisément ne pas être propriétaire de sa résidence principale au cours des deux dernières années) et concerne l'acquisition d'un *logement neuf en individuel, en diffus ou en groupé*.

- Respecter les conditions de ressources suivant barème ci-après :

Plafond de ressources du Prêt Social Location-Accession (PSLA)

Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Zone C Ressources annuelles (€)	Zone C Ressources nettes mensuelles (€)
1	23 688	2 193
2	31 588	2 925
3	36 538	3 383
4	40 488	3 749
5 et plus	44 425	4 113

Le montant des ressources à prendre en compte est égal à la somme des revenus fiscaux n-1 de référence, après abattement fiscal, de chaque personne composant le ménage.

- Bénéficiaire d'une aide d'une collectivité territoriale d'un montant de 3.000 euros (pour 3 personnes et moins) et 4.000 euros (pour 4 personnes et plus).

Les avantages fiscaux : les familles bénéficient d'un taux de TVA à 5,5 % au lieu de 19,6 %.

L'application de ce dispositif permet de réduire d'une façon conséquente le taux d'effort de remboursement qui devient alors inférieur à 30 %.

Exemple :

Un ménage avec deux enfants, dont les ressources annuelles sont de 31.000 euros, achète en zone C.

Coût d'acquisition : 150.000 euros dont 30.000 euros de prix de terrain.

Montage Financier	Prêt Principal	PTZ (1) principal	PTZ Majoré (2)	Aide Collectivité Locale	Pass Foncier	1 ^{ère} mensualité	Taux d'effort
Accession Directe	128 500	21 500	NON	NON	NON	962	40%
Pass foncier	82 000	21 500	12 500	4 000	OUI 30 000 pour le terrain	780	29 %

(1) PTZ = Prêt Taux Zéro

(2) Si les plafonds de ressources PLUS sont respectés.

Barème des logements financés en PLUS

Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Zone C Ressources annuelles (€)	Zone C Ressources mensuelles (€)
1	21 132	1 957
2	28 220	2 613
3	33 937	3 142
4	40 968	3 793
5	48 195	4 463
6	54 314	5 029
Par personne supplémentaire	6 059	561

La sortie du Pass-Foncier :

1^{ère} hypothèse : acquisition immédiate du foncier

A tout moment de la période de portage, le ménage peut décider d'acheter le foncier.

- s'il relève du 1% logement, le prix d'origine est indexé au taux de 1,5% chaque année.

- pour les autres acquéreurs, le prix d'origine est indexé au taux de l'inflation dans une double limite de 2% à 4,5% par an.

2^{ème} hypothèse : acquisition reportée du portage.

A l'issue de la période de remboursement des prêts, le ménage ne peut toujours pas acquérir le foncier.

Le bail à construction est prorogé sur une durée maximale de 15 ans.

Le ménage accédant verse alors un loyer correspondant à la mensualité d'un prêt, aux meilleures conditions du marché permettant, sur la durée du bail prorogé de rembourser le prix du terrain.

L'accédant devient propriétaire du terrain au terme du bail prorogé.

En cas de difficulté de la famille (décès, divorce, chômage...), les familles se voient proposer, uniquement dans la phase d'acquisition du bâti, une garantie de rachat du logement ou une garantie de relogement à condition de se retrouver dans une situation d'impayés de plus de trois mensualités de remboursement du prêt principal souscrit pour la construction.

A ce jour, entre 5 et 10 familles ont sollicité la Ville afin de s'informer sur ce dispositif.

Sur le territoire de la commune, les prix de l'immobilier et les difficultés actuelles pour trouver un terrain, et de plus un terrain à moins de 30.000 €, empêchent certaines catégories de ménages à devenir propriétaires.

Pour faciliter l'accession à la propriété des familles modestes, il est donc proposé d'ouvrir une ligne budgétaire de 4.000 €, sachant que l'aide apportée par d'autres collectivités et les dispositions du « Plan de relance » (remboursement de 50 % des sommes versées par la collectivité) pourraient permettre d'abonder ce crédit.

Afin de faciliter la recherche de terrain, la Ville informera ses partenaires, ainsi que l'ensemble des marchands de biens, de son adhésion au Pass-Foncier.

Considérant les avis émis par les commissions municipales 2 et 6 réunies le 5 mai dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la mise en place d'une subvention pour les ménages primo-accédants sur le territoire de la commune.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) – dispositif « Séniors en vacances » - Convention Ville de Dieppe / ANCV

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que le programme Seniors en Vacances mis en oeuvre par l' Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) a pour objet de favoriser le départ en vacances des personnes âgées de plus de 60 ans et des personnes handicapées de plus de 55 ans.

L'ANCV propose aux seniors des séjours tout compris (pension complète, animations, excursions) et pour les plus modestes d'entre eux, sur la base des critères ANCV, une aide financière. Le transport reste à la charge de la collectivité.

Les tarifs des séjours sont les suivants :

- pour un séjour de 8 jours / 7 nuits
350 euros dont aide financière ANCV 170 € soit 180 € par personne,
- pour un séjour de 5 jours /4 nuits
300 euros dont aide financière ANCV 150 € soit 150 € par personne.

La signature d'une convention de partenariat entre l' ANCV et la Ville de Dieppe, permettra à la collectivité d'accéder aux offres de séjours Seniors en Vacances. Le choix de la destination, la réservation, la constitution d'un groupe de participants et le suivi du contrat seront effectués par la collectivité.

La convention prendra effet à compter de la signature par les parties et s'achèvera au 31 décembre 2009.

La dépense afférent aux frais de transports sera inscrite au budget 2009, fonction 61 – article 6247 – service 3273.

Considérant l'avis émis par la commission municipale n°2 réunie le 5 mai dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce dispositif et d'autoriser la signature de la convention correspondante.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Dispositif d'aide en faveur des salariés victime de la crise

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que dans un contexte de crise économique et afin d'en prévenir les effets sociaux : suppression d'emploi, réduction du temps de travail, paupérisation des salariés et de leurs familles, les CCAS de la Ville de Dieppe souhaitent soutenir financièrement l'ensemble des ménages étant habituellement écartés des dispositifs municipaux.

Considérant le nombre de ménages pouvant être confrontés à une perte ou réduction du temps de travail depuis trois mois et au regard des contraintes budgétaires de la collectivité, à titre exceptionnel, il pourrait être attribué à ces familles (sur une période allant de juin à décembre 2009), soit :

- une aide financière de 75 €,
- l'aide aux charges à l'habitat d'un montant de 87 €,
- un prêt sans intérêt.

Pour bénéficier de ces prestations, les familles seraient reçues par les services sociaux municipaux en vue d'instruire les demandes d'aides. Ces familles pourraient bénéficier mensuellement d'un accompagnement social et budgétaire effectué par les professionnels des CCAS.

Les conditions requises :

- justifier de 6 mois de résidence dans la commune,
- subir une procédure de licenciement économique, de chômage partiel ou technique liée à des difficultés économiques
- fournir les pièces permettant de justifier d'une réduction prévisible des ressources et les éléments de budget permettant d'évaluer les difficultés financières à venir.

Ce dispositif destiné à l'ensemble de la famille ne pourrait être attribué qu'une seule fois au cours des six mois.

A l'appui de l'évaluation sociale et selon la composition familiale (famille avec enfants), les familles pourraient également bénéficier de :

- la gratuité de la cantine ou du tarif correspondant à la tranche 1 du Quotient Familial durant 3 mois,
- de la gratuité de l'accueil pré et post scolaire durant 3 mois,
- de la possibilité d'interrompre l'accueil en crèche sans préavis.

A ce jour, les services ne disposent pas d'éléments permettant de mesurer l'impact de ce dispositif tant au niveau du nombre de bénéficiaires potentiels que du coût global de la mesure qui serait supportée sur le budget, tant ville que C.C.A.S.

Considérant l'avis formulé par les commissions municipales n°2 et n°4 réunies le 5 mai dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la mise en place de cette aide aux salariés victimes de la crise

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Surveillance des plages – été 2009 – convention avec le service
départemental d’Incendie et de Secours pour la mise à disposition de
sapeurs pompiers volontaires saisonniers**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Seine-Maritime (SDIS) propose de recruter et de mettre à disposition de la Ville des sapeurs-pompiers volontaires saisonniers pour assurer la surveillance des plages de Dieppe (3 postes de secours) et de Puys (1 poste), durant l'été 2009, du samedi 27 juin au dimanche 30 août, de 11 heures à 19 heures.

Le dispositif proposé est identique à celui de l'an dernier : Les effectifs sont de 2 sapeurs-pompiers saisonniers pour chaque poste de secours de Dieppe et de Puys. Le poste de secours n°2 à Dieppe est renforcé d'un sapeur-pompier saisonnier le week-end et jours fériés pendant la période du 11 juillet au 16 août 2009.

Le montant prévisionnel de la dépense envisagée pour cette mise à disposition (qui comprend les vacations des personnels et les frais d'administration, de consommables, d'habillement et de repas) est estimé à 51 500 € nets. La somme précise dont la Ville sera redevable envers le SDIS sera calculée en fin de période en fonction des effectifs réellement employés et des prestations assurées.

Les crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2009 (95/62878/33301).

Considérant l'avis émis par la commission municipale n°3 réunie le 5 mai 2009,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention avec le SDIS formalisant les engagements respectifs de chaque partie.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Mise en place d'un marché de détail sur l'île du Pollet

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Lucien LECANU, Adjoint au Maire, expose que le Pollet a vu depuis plusieurs années, nombre de ses commerces disparaître. Par ailleurs, avec les travaux du pont Ango, l'île du Pollet se trouve isolée.

Les commerçants sédentaires et les habitants de ce quartier souffrent : le flux des piétons et des voitures s'est tari, entraînant la baisse des chiffres d'affaires et de l'animation du quartier.

Afin de soutenir l'activité du quartier en répondant à la demande des représentants des commerçants et habitants, la Ville souhaite créer, à titre expérimental, un marché de plein air, le mercredi matin, sur l'île du Pollet près de la Poste, le long du quai de la Cale, depuis l'angle avec le quai de l'Yser jusqu'au 10 quai de la Cale, de part et d'autre de la voie.

Le tarif des droits de place sera de 0,40 € le mètre carré.

Considérant les réunions des commissions municipales n°1 et n°6 qui se sont respectivement tenues les 4 et 5 mai dernier,

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de création de ce marché et de fixer le tarif de droit de place à 0,40 € le mètre carré.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Mise en place de classes à horaires aménagés danse à l'école
élémentaire Paul Langevin – convention définissant les conditions de
fonctionnement**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, expose que suite à l'action « danse à l'école », et dans la même logique que les classes à horaires aménagés musique, des classes à horaires aménagés « danse » vont être mises en place dès septembre 2009, à l'école élémentaire Langevin.

Elles permettront aux élèves montrant une appétence reconnue pour cette activité de recevoir à la fois, dans le cadre de l'école et dans le cadre du Conservatoire Camille Saint-Saëns, un enseignement chorégraphique renforcé.

A terme, l'école Langevin comptera 3 classes à horaires aménagés « danse » couvrant le cycle des approfondissements : CE2 – CM1 - CM2.

Elles sont implantées dans les locaux de l'école élémentaire Langevin, après avis favorable du Comité Technique Paritaire Départemental. Cependant, afin de respecter les dispositions de la loi n° 89-468 du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse, les cours de danse seront dispensés dans le studio de la danse de la Maison des Jeunes de Neuville-les-Dieppe.

L'horaire d'enseignement chorégraphique se fait conformément aux modulations horaires définies dans la circulaire n° 2007-020 du 18.01.2007. Il est fixé à 3h30 en CE2, 4h en CM1 et 4h30 en CM2.

Durant le déplacement des élèves de l'école Langevin vers la Maison des Jeunes de Neuville, l'accompagnement sera assuré par un enseignant de l'école Langevin, conformément au texte relatif à l'organisation des sorties scolaires (B.O. hors série n° 7 du 23.09.99).

Pour l'exécution de ces dispositions, une convention est mise en place entre l'Inspection Académique, le Directeur du Conservatoire Camille Saint-Saens, le Président du Sydempad et le Maire de la Ville de Dieppe.

Considérant les avis émis par les commissions municipales n°4 et n°5 réunies le 5 mai dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention définissant les conditions de fonctionnement des classes à horaires aménagés « danse ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Convention Caisse d'Allocations Familiales – Accès au logiciel
CAFPRO**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre des activités gérées au sein de la Direction de l'Education et de l'Enfance et de la réflexion menée sur les tarifications des activités périscolaires, la Ville travaille en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Dans le but de faciliter l'accès à l'information individualisée concernant les bénéficiaires de prestations familiales, la CAF de Dieppe propose à la Ville de pouvoir accéder à certaines données de la base « allocataires », par l'intermédiaire du service CAF PRO, via le site internet www.caf.fr, en utilisant un accès sécurisé spécifiquement prévu pour cela.

Ces éléments peuvent être très utiles au service dans la vérification de données indispensables au calcul des tarifs, et dans les réflexions à mener autour du quotient familial.

Ce service est déjà accessible au service « petite enfance ».

Considérant l'avis formulé par la commission municipale n°4 réunie le 5 mai dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention ainsi que les demandes d'accès pour les utilisateurs, afin que le service bénéficie de ce partage d'informations.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Utilisation des équipements sportifs – années 2008-2010 – Conventions tripartites Conseil Général / Ville de Dieppe / Collèges

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Thierry LEVASSEUR, Adjoint au Maire, expose que la ville de Dieppe met ses équipements sportifs à disposition des collèges pour la pratique de l' E.P.S. Cette utilisation est régie depuis 2001 par une convention tripartite entre la Ville, le Département et les collèges.

La convention relative aux années 2005 à 2007 entre les différents partenaires étant arrivée à échéance, il convient de signer une nouvelle convention pour les années 2008 à 2010, ainsi que les avenants financiers annuels, afin que la ville soit indemnisée selon le taux horaire fixé par la Commission Permanente du Conseil Général.

La convention fixe les conditions d'utilisation ainsi que le taux horaire de participation du Département, les avenants récapitulants par année et par collège les heures utilisées permettant de déterminer le montant de la participation financière annuelle.

Le taux de participation du département est fixé dans la convention 2008-2010 à 11,42 € par heure et par salle, tarif en vigueur depuis 2005.

Considérant l'avis formulé par la commission municipale n°5 réunie le 5 mai dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de ces conventions tripartites et des avenants financiers.

Les recettes seront imputées sur la ligne 411.7473.339.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Adhésion de la Ville de Dieppe à l'Association Nationale des Elus en charge du sport (ANDES) – Désignation du représentant de la collectivité – règlement des cotisations annuelles

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) regroupe les Elus en charge de ce domaine et a pour but de promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences.

Les objectifs principaux de l'ANDES se déclinent comme suit :

- Resserrer les liens et renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur le plan communal, départemental, régional et national,
- Assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice,
- Assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives,
- Constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

L'ANDES dispose, aujourd'hui, d'un réseau de 2 400 villes dont les échanges sont formalisés sur son site internet et d'un forum réservé aux adhérents. En outre, en collaboration étroite avec l'Association des Maires de France, l'ANDES participe aux commissions nationales et territoriales du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

Le montant de la cotisation annuelle est fixé selon le nombre d'habitants. Ainsi, en 2009, pour une commune dont la population se situe entre 20 000 à 49 999 habitants, la cotisation annuelle s'établit à 410 € TTC.

Considérant l'intérêt évident d'une telle adhésion, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Dieppe à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport – ANDES
- de désigner par un vote à main levée le représentant de la collectivité auprès de l'association, soit M. Thierry Levasseur – adjoint en charge des sports

- d'autoriser le règlement des cotisations annuelles qui seront imputées aux crédits ouverts au budget de la Ville

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Carte découverte « sports » - convention avec les Clubs partenaires

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Thierry LEVASSEUR, Adjoint au Maire, expose que la ville souhaite favoriser la pratique et l'animation sportive sur le territoire communal en lien avec le milieu associatif sportif. Dans cet objectif, un dispositif intitulé « carte découverte sport » a été imaginé en direction des enfants et jeunes dieppois scolarisés en élémentaire et en collège.

La « Carte découverte sport » doit permettre au public ciblé de découvrir et de s'initier à 3 disciplines sportives au sein des associations sportives dieppoises durant une période définie du lundi 14 septembre au dimanche 25 octobre 2009.

Afin de fixer les conditions de mise en œuvre du dispositif, un projet de convention a été élaboré définissant les obligations des parties :

Les associations sportives dieppoises signataires devront :

- accueillir les enfants gratuitement dans leur club,
- mettre à disposition un ou plusieurs éducateurs sportifs pour l'initiation des enfants à leur discipline. Les enfants n'étant pas licenciés, ils ne devront pas participer à des compétitions officielles.
- s'engager à assurer les enfants dans le cadre de cette opération et durant la période concernée.

La ville :

- met à disposition les installations sportives municipales pour la pratique sportive,
- se charge de la diffusion de cette carte par l'intermédiaire des établissements scolaires.

L'Office Municipal des Sports de Dieppe :

- en tant que partenaire, prendra en charge le coût de cette assurance complémentaire sur justificatif.

Considérant l'avis formulé par la commission municipale n°5 réunie le 5 mai dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions de la convention de partenariat avec les associations sportives dieppoises et l'Office Municipal des Sports de Dieppe pour la mise en place de l'opération « Carte Découverte Sport » et d'en autoriser la signature.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Convention de partenariat avec le DUC Tennis de Table

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Thierry LEVASSEUR, Adjoint au Maire, expose que dans le but de favoriser la pratique et l'animation sportive sur le territoire communal, et plus particulièrement dans les quartiers, il est proposé au Conseil Municipal la mise en place d'une convention de partenariat entre la Ville de DIEPPE et le D.U.C. Tennis de Table pour définir les modalités de collaboration.

Il est ainsi proposé qu'en contrepartie de la mise à disposition des installations municipales, le DUC tennis de table mette à disposition de la Ville un éducateur sportif du club sur la base de 141 heures pour une année, afin de développer les différentes actions sportives dans le cadre des opérations Projet Educatif Local, Bouge ton été, Fête du Sport, Ticket Sport, U.S.E.P., ainsi que des animations prévues dans les projets d'école, et que la Ville et le club s'associent pour mener une opération de découverte du tennis de table.

Durant sa mise à disposition, l'éducateur sportif sera sous la responsabilité de la ville de Dieppe.

Considérant l'avis émis par la commission municipale n°5 réunie le 5 mai 2009,

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de mise à disposition d'un éducateur sportif du D.U.C. Tennis de Table pour la promotion des animations sportives dans la Ville de Dieppe et d'autoriser sa signature.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Action « Lire à la plage » - convention avec le Département de la Seine
Maritime**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que pour la 4ème année consécutive, le Département renouvelle son opération « Lire à la plage » sur le littoral seinomarin, du 3 juillet au 30 août 2009, et propose à la Ville de Dieppe de s'y associer de nouveau.

Comme les années précédentes, un kiosque et son espace de lecture seront implantés face à la mer, permettant au public de consulter gratuitement tous les jours de 11h à 19h un choix d'ouvrages pour les enfants et les adultes.

Des animations proposées par le réseau des Bibliothèques – Ludothèques et le service d'Art et d'Histoire viendront en complément de l'offre.

A partir de l'année 2009, conformément à l'article 16 de la convention, le stockage du kiosque et de son mobilier sera pris en charge par la Ville de Dieppe pendant les 10 mois hors manifestation estivale, dans les locaux du Service Logistique Animation situés Parc du Talou à Dieppe.

L'assurance des matériels ainsi que les opérations de montage / démontage et les transports restent à la charge du Département.

Considérant l'avis émis par la commission municipale n°5 réunie le 5 mai 2009,

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat ci-jointe entre le Département et la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Acquisition de meubles à plans pour le Fonds Ancien et Local de
Dieppe – demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires
Culturelles**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de sa mission de conservation, le Fonds Ancien et Local de la Médiathèque Jean Renoir a entrepris depuis 2007, un travail de conservation préventive de ses documents iconographiques.

A ce titre, la Ville de Dieppe a déjà acquis un humidificateur et 4 meubles à plans sur les 8 prévus, et a bénéficié de subventions au titre du concours particulier de la dotation générale de décentralisation, pour l'aider à financer ces achats.

Pour l'année 2009, le service ayant proposé la poursuite de ce travail de conservation préventive, 1 900 euros ont été inscrits au budget primitif pour l'acquisition de deux meubles à plans supplémentaires.

Cette acquisition, d'un montant évalué à 1 550,16 € H.T., soit 1 853,99 € T.T.C., peut, comme chacune des deux années précédentes, bénéficier d'une aide de l'Etat.

Considérant l'avis émis par la commission municipale n°5 réunie le 5 mai dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter pour le financement de ces meubles, l'aide financière de l'Etat au titre du concours particulier de la dotation générale de décentralisation relative à l'équipement mobilier et à l'aménagement de locaux spécifiques dédiés à la conservation du fonds patrimonial,
- d'affecter la recette au chapitre 13 – subvention d'investissement – fonction 321 – réseau des bibliothèques-ludothèques – nature 1321 – subvention Etat,
- d'autoriser la signature des documents correspondants.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Acquisition d'albums photos – demande de subvention auprès du
F.R.A.B.**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe pour son Fonds Ancien et Local va acquérir auprès d'un libraire de Bayonne (Mr Renaud), trois albums photographiques relatifs à la reconstruction du port de Dieppe, pour un montant de 1 200 euros inscrits au Budget Primitif 2009.

Il s'agit de photographies (970 vues) prises entre 1947 et 1962, en noir et blanc, en excellent état, collées sur feuilles de carton, présentant de nombreux chantiers de reconstruction de la Ville de Dieppe après la seconde guerre mondiale, comportant de nombreuses images qui mettent aussi en scène la ville et ses infrastructures maritimes ; et également des ouvriers et des autorités, ce qui rend ces images plus vivantes.

Après avoir recueilli l'avis d'un spécialiste de la reconstruction du Port de Dieppe (Mr Jacques Bialek, ancien directeur de la CCI et ingénieur au port), il s'agirait sûrement du travail de mémoire d'un ingénieur qui fut lié de près à ces nombreux chantiers à cause de l'accès privilégié aux divers sites mais aussi à la durée du travail montré (plus de 15 années).

Cette acquisition permet de compléter le don reçu en 2008 de Mr Bialek (cité ci-dessus) de 5 albums photographiques sur les travaux du port de Dieppe (1970-1985). Nous réalisons presque la jonction sur la seconde partie du XXe siècle, constituant ainsi une histoire photographique contemporaine du port de Dieppe.

Cette acquisition pouvant bénéficier d'une subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisitions des Bibliothèques (F.R.A.B.),

Considérant l'avis émis par la commission municipale n°5 réunie le 5 mai dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de confirmer cette acquisition et de l'affecter aux collections du Fonds Ancien et Local de la Médiathèque Jean Renoir,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du F.R.A.B., pour cette acquisition,

- d'affecter les recettes au chapitre 13 – subventions d'investissement – fonction 321 – Réseau des bibliothèques-ludothèques – nature 1321 – subvention Etat, nature 1322 – subvention Région.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Restauration d'une affiche ancienne – Demande de subvention auprès
de la DRAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que Monsieur le Conservateur du Fonds Ancien et Local de la Médiathèque Jean Renoir a entrepris les démarches nécessaires en vue de faire restaurer une affiche ancienne. Il s'agit d'une affiche en quadrichromie de 1885, intitulée « *Hippodrome de Dieppe, courses de Dieppe* » et mesurant 122 x 88 cm.

Le coût des interventions de restauration est évalué à 672 euros H.T. (soit 803,71 euros T.T.C). Cette dépense sera imputée aux crédits du service prévus à cet effet dans le cadre du Budget Primitif 2009.

Cette restauration permettra non seulement de stopper la dégradation actuelle du document, mais aussi de valoriser cette pièce lors de l'exposition « *de Gueures à Rouxmesnil, une histoire des courses dieppoises* », programmée en juillet et août 2009 à la Médiathèque Jean Renoir.

La Ville de Dieppe pouvant bénéficier auprès de la DRAC d'une subvention au titre des crédits 2009 de la Dotation Globale de Décentralisation, un dossier sera présenté au Comité Technique de Restauration pour accord, préalablement à la demande de subvention.

Considérant l'avis émis par la commission municipale n°5 réunie le 5 mai dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire ou son Adjoint délégué à solliciter cette subvention au taux le plus élevé et à signer les documents contractuels y afférents,
- d'affecter la recette de fonctionnement au chapitre 74 - fonction 321 - nature 74718 subventions autres.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Convention de partenariat entre la Ville de Dieppe et l'IDEFHI
(Institut Départemental de l'Enfance, de la Famille et du Handicap
pour l'Insertion) et l'association Lire à Voix Haute Normandie**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que le Réseau des Bibliothèques-Ludothèques de la Ville de Dieppe a pour mission de favoriser l'accès aux livres et à la lecture au plus grand nombre de personnes dès le plus jeune âge. Ses actions se déroulent soit dans chaque bibliothèque (avec bébés livres) soit hors les murs dans les structures « petite enfance » de la ville.

Lors du Contrat Ville-Lecture, l'Institut Départemental de l'Enfance, de la Famille et du Handicap pour l'Insertion (IDEFHI) a participé aux travaux de la commission « petite enfance », affirmant ainsi l'importance du livre dans la vie des enfants de la Pouponnière.

Il en résulte la mise en place de lectures d'albums aux Dentelles. L'objectif de cette action est de permettre à ces publics dits « empêchés », éloignés de l'environnement culturel suite à un placement judiciaire, d'accéder aux livres et à la lecture.

Pour ce faire, la Ville de Dieppe par l'intermédiaire de son réseau des bibliothèques-ludothèques, met à disposition 1 fois par mois à la Pouponnière des Dentelles, un professionnel du livre et de l'accueil des 0-3 ans, pour des temps de lecture partagée avec enfants, parents, éducateurs ainsi qu'une sélection de livres. L'Association « Lire à Voix Haute-Normandie » anime, quant à elle, les réunions trimestrielles de suivi et de bilan, pour aider les personnels dans leurs échanges de pratique.

C'est pourquoi, aujourd'hui il convient d'acter par convention les conditions de ce partenariat et notamment de développement des actions destinées à favoriser l'accès aux livres, aux récits et aux comptines pour les jeunes enfants accueillis à la pouponnière de l'IDEFHI.

Considérant l'avis émis par la commission municipale n°5 réunie le 5 mai dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention ci-annexée.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Accueil de la tournée « Nouvelle Star »

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la tournée en France des artistes sélectionnés lors de l'émission « Nouvelle Star », la Ville de Dieppe a été sollicitée pour accueillir le spectacle de démarrage.

Il s'agit en l'occurrence de mettre à disposition une salle et d'assurer l'hébergement de l'équipe technique et des artistes pendant la période de répétitions, quatre jours avant le spectacle, et le jour du spectacle qui est fixé au dimanche 21 juin 2009. Il est également précisé que les répétitions seront ouvertes aux scolaires.

L'accueil de la tournée est également facturé 15 000 € HT par les organisateurs.

Des contacts ont été pris avec le Casino qui a donné son accord de principe à la mise à disposition de la salle de spectacle ainsi qu'à la prise en charge de l'hébergement et des repas de l'ensemble de l'équipe.

La dépense relative à l'accueil de la tournée pourrait être couverte par le prix de vente des places et par l'aide de sponsors.

Il est donc proposé au conseil municipal

- de fixer le prix des places à 20 €,
- de fixer les conditions de vente des places de la façon suivante :
 - mise en vente réservée aux dieppois pendant les deux premiers jours
 - limitation à 3 places par personne,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes conventions de partenariat avec les sponsors de l'opération.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus, par :

☞ **32 voix « Pour »** (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus Verts et M. Jean-Claude CHAUVIERE, Conseiller indépendant).

☞ **7 voix « contre »** (groupe Dieppe Ensemble et le groupe Union Centriste de Dieppe).

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Tarifs promotionnels pour les visites et conférences de DVAH été 2009
et les personnes détentrice de la carte Ambassadeur 76**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Visites guidées de l'été 2009 :

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que chaque été, Dieppe Ville d'art et d'histoire propose un programme de visites guidées et conférences, particulièrement riche et varié. Le contenu de ce programme est conçu de manière à s'adresser aussi bien aux habitants qu'aux personnes découvrant Dieppe pour la première fois.

Ainsi, durant l'été, des visites guidées ou conférences sont programmées tous les jours tandis que leur durée est diminuée de façon à les rendre plus attractives.

Pour accompagner ce programme, depuis l'été 2007, un tarif promotionnel est mis en place afin d'inciter les visiteurs à participer à plusieurs de ces visites. L'aménagement tarifaire était le suivant : 1 ticket valable pour 2 visites ou 2 personnes.

Le bilan de cette action ayant été chaque année très positif, tant au niveau de la satisfaction du public que de la fréquentation, il est proposé de la reconduire.

Cependant, la création d'un tarif promotionnel d'un montant de 3€ ayant été votée lors du Conseil Municipal du 26 mars,

il est proposé que ce tarif unique soit appliqué pour toutes les visites du programme plutôt que le système précédent, plus complexe à gérer pour les guides conférenciers.

En revanche, ce tarif unique ne s'appliquerait pas aux balades contées car elles nécessitent l'intervention de personnels extérieurs (comédiens, musiciens, conteurs...) et aux visites guidées au château-musée, pour des raisons de billetterie séparée.

Conférences Lire à la plage

Dans le cadre de la reconduction de l'opération Lire à la Plage, des conférences de 30 minutes seront proposées deux fois par semaine, par Dieppe Ville d'art et d'histoire, sur le stand Lire à la Plage, en juillet et août 2009. Ces conférences proposées depuis l'été 2007 remportent chaque année un franc succès, principalement en raison de la gratuité de cette action, sa durée, les thèmes développés et sa facilité d'accès.

C'est pourquoi il est proposé que l'accès à ces conférences soit gratuit, comme l'ensemble des animations proposées sur ce stand.

Par ailleurs, le thème des conférences portera cette année sur l'histoire de la plage de Dieppe.

Carte Ambassadeur 76 :

Chaque année, dans le cadre de la promotion du réseau Villes et Pays d'art et d'histoire de Seine Maritime par le Comité Départemental du Tourisme (CDT), ce dernier sollicite chaque ville afin de proposer un tarif

promotionnel aux détenteurs de la carte ambassadeur, dans le cadre d'une visite guidée du programme, que nous avons choisie avec le CDT. Il s'agit du dimanche 24 mai 2009, pour la visite guidée *Dieppe au fil de l'eau*. Le bilan de ce partenariat étant chaque année très positif puisque les ambassadeurs sont nombreux à participer à ces visites, il est proposé de leur appliquer le tarif promotionnel à cette occasion.

Considérant l'avis émis par la commission municipale n°5 réunie le 5 mai dernier,

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la mise en place de cette politique tarifaire incitative, pour ces visites et conférences de juillet à septembre 2009 et d'appliquer le tarif promotionnel aux détenteurs de la carte Ambassadeur dans le cadre de la visite guidée du 24 mai 2009.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Dépôt en prêt au Château-Musée d'une œuvre d'Auguste-Emmanuel Hotin intitulée « le Graveur Dieppois » - Autorisation de signature de la convention de dépôt avec le Fonds National d'Art Contemporain

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que le Fonds national d'art contemporain, dont le Centre national des arts plastiques assure la garde et la gestion, propose, suite à la demande de la Ville de Dieppe du 29 janvier 2009, de mettre en dépôt au Château-Musée de Dieppe, pour une durée de cinq ans, un dessin à l'encre de Chine sur papier d'Auguste Hotin, dit le graveur dieppois, *Démocrate*, encre de Chine (54,5 x 43,5 cm), n° inv. Fnac 2269. .

Celle-ci constituera un élément essentiel de la compréhension des gravures qu'en a tirée l'auteur et qui ont été acquises en 2007 et 2008 par notre collectivité pour le fonds permanent du Château-Musée.

Considérant l'avis émis par la commission municipale n°5 réunie le 5 mai dernier,

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les termes de la convention ci-annexée régissant le principe et le cadre de ce dépôt,

2°) d'autoriser la signature de cette convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Aménagement d'une salle d'archives – demande de subvention

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE QUATORZE MAI DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 mai 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°18), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (à partir de la question n° 3.2), M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 3.2), M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3.2), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°5), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°36), M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°6), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 19), Mme GAILLARD Marie-Catherine (jusqu'à la question n° 3), Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 3), M. MENARD Joël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°19), M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 37), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise, Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°5).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que les frais de conservation des archives constituent une dépense obligatoire pour les communes.

La place au sein des magasins d'archives s'amenuise. Cette situation s'explique notamment par le nombre croissant de versements.

Afin de permettre la continuité des versements d'archives, il convient de réaménager l'une des salles d'archives avec des étagères mobiles.

Cette opération peut être subventionnée pour un montant de 6 248 € TTC par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établit comme suit :

Montant total de l'opération (estimation) :	44 630,66 € TTC 37 316,60 € HT
Subvention DRAC	6 248,00 €
Ville de Dieppe	38 382,66 €

Considérant l'avis émis par la commission municipale n°5 réunie le 5 mai dernier,

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention correspondante auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**